

Conditions d'accès aux Masters 2026-2027

La présente brochure reprend l'ensemble des possibilités d'admission aux masters organisés par l'Université de Liège.

Les jurys ont prévu de nombreux cas d'admission directe, y compris pour des bacheliers d'autres domaines d'études.

Dans le cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission en ligne. Des renseignements peuvent être pris auprès du Service des Inscriptions et des Admissions

(www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32 4 366 46 00)

Remarques importantes :

1. Tout grade académique de premier cycle de type long délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficie d'un accès incondtionnel à au moins un cursus de deuxième cycle (art. 114 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études).
2. Les étudiants qui sont déjà porteurs d'un grade académique de master à finalité peuvent d'office s'inscrire à une autre finalité de ce même master.
3. Les (C), (L) et (S) désignent des diplômes de l'enseignement supérieur hors université :
 - (C) = type court
 - (L) = type long
 - (S) = spécialisation
4. Les étudiants ressortissants d'un pays hors Union européenne sont soumis à des conditions supplémentaires. Seuls les dossiers qui remplissent ces conditions sont transmis aux jurys. Pour toute information : www.enseignement.uliege.be/HUEmaster.
5. Les étudiants porteurs d'un diplôme étranger reconnu équivalent à un grade académique de 2^e cycle organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient des mêmes possibilités de poursuite d'études que les étudiants porteurs du grade académique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
6. Un grade académique délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles en vertu d'une législation antérieure au décret du 7 novembre 2013 ouvre les mêmes droits que le nouveau grade correspondant.
7. En particulier, un diplôme de candidat en 2 ans (1^{er} cycle ancien régime) suivi de la réussite d'au moins une année d'études de 2^e cycle dans la même discipline, ou un diplôme de candidat en 3 ans, ouvre les mêmes droits que le diplôme de bachelier correspondant.
8. Les étudiants qui ont réussi au moins 165 crédits d'un grade académique de bachelier dans un établissement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent prendre inscription au master ULiège auquel ce grade donne accès, pour autant qu'ils fournissent la preuve qu'ils sont régulièrement inscrits simultanément au grade de bachelier dans leur établissement d'origine. Ces étudiants ne pourront être pris en compte en délibération pour leur 2^e cycle qu'après avoir obtenu le grade académique de 1^{er} cycle nécessaire.

Les programmes de master sont disponibles sur www.programmes.uliege.be

Cette brochure reprend les conditions d'accès telles que connues à la date de publication (année académique 2025-2026)

Table des matières

HEC LIÈGE – ÉCOLE DE GESTION	6
Master en sciences économiques (120 crédits – toutes finalités)	6
Master en ingénieur de gestion	8
Master en ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en « Supply Chain Management and Business Analytics », en « Digital Business », en « Financial Engineering » ou en « Sustainable Performance Management »	8
Master en Ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en Intrapreneurship and Management of Innovation Projects ou en Sciences et technologies	9
Master en Ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en Management et technologies	9
Master en sciences de gestion – programmes de jour	11
Master en sciences de gestion (60 crédits), master en sciences de gestion (120 crédits) à finalité didactique ou à finalité spécialisée en Banking and Asset Management, en Financial Analysis and Audit, en International Strategic Marketing, en Management des entreprises sociales et Transition, en Management des organisations et dynamiques sociales ou en Global Supply Chain management	11
Master en sciences de gestion (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en Intrapreneurship and Management of Innovation Projects	12
Master en sciences de gestion (120 crédits) à finalité spécialisée en Droit	13
Master en sciences de gestion à finalité spécialisée en Droit et gestion	14
Master en sciences de gestion à horaire décalé	15
Master en sciences de gestion (60 crédits)	15
Master en sciences de gestion (120 crédits) à finalité spécialisée en management général	15
Master en sciences de gestion (120) crédits à finalité spécialisée en MBA	16
Master en alternance en sales management	17
Master in global and sustainability management	19
Master business analyst, à finalité spécialisée (en alternance)	20
FACULTÉ DE MÉDECINE	22
Master en médecine	22
Master en sciences dentaires	23
Master en sciences pharmaceutiques	24
Master en sciences biomédicales	25
Master en kinésithérapie et réadaptation	28
Master en sciences de la motricité	29
Master en sciences de la santé publique	31
Master en sciences infirmières	33
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	34
Master en philosophie	34
Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	36
Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère	38

Master en langues et lettres modernes, orientation générale	40
Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques	42
Master en traduction	44
Master en interprétation	46
Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques	48
Master en langues et lettres anciennes, orientation orientales	50
Master en langues et lettres anciennes et modernes.....	52
Master en linguistique.....	54
Master en histoire	56
Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	58
Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie	61
Master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie.....	62
Master en communication	63
Master en information et communication.....	66
Master en journalisme	68
Master en communication multilingue.....	71
Master en arts du spectacle	74
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	77
Master en sciences informatiques (domaine sciences)	77
Master ingénieur civil des mines et géologue.....	79
Master ingénieur civil des constructions	81
Master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux.....	83
Master ingénieur civil en informatique.....	85
Master ingénieur civil en aérospatiale	87
Master ingénieur civil électricien	89
Master ingénieur civil physicien.....	91
Master ingénieur civil mécanicien	93
Master ingénieur civil biomédical	95
Master ingénieur civil en science des données.....	97
Master ingénieur civil en génie de l'énergie	99
Master ingénieur civil architecte.....	101
Master en science des données	103
FACULTÉ DES SCIENCES.....	105
Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire.....	105
Master en bioinformatique et modélisation.....	107
Master en biologie des organismes et écologie.....	109

Master en océanographie	111
Master en sciences chimiques	113
Master en sciences et gestion de l'environnement	115
Master en sciences géographiques, orientation global change.....	117
Master en sciences géographiques, orientation géomatique.....	119
Master en sciences géologiques	121
Master en sciences mathématiques	122
Master en sciences physiques.....	123
Master en sciences spatiales.....	125
Master en urbanisme et développement territorial.....	127
Master smart rurality	129
FACULTÉ D'ARCHITECTURE	130
Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme.....	130
FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.....	132
Master en médecine vétérinaire.....	132
FACULTÉ DE DROIT, SCIENCE POLITIQUE ET CRIMINOLOGIE	133
Master en droit	133
Master en sciences politiques, orientation générale.....	135
Master en criminologie (domaine criminologie).....	138
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES	140
Master en sociologie	140
Master en anthropologie	143
Master en sociologie et anthropologie	145
Master en gestion des ressources humaines.....	147
Master en sciences du travail 1 an / 60 crédits.....	149
Master en sciences du travail à finalité approfondie (120 crédits).....	151
Master en sciences de la population et du développement.....	154
Master en ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits.....	156
FACULTÉ DE GEMBOUX AGRO-BIO TECH.....	157
Masters bioingénieur (4 grades)	157
Master en management de l'innovation et de la conception des aliments (MICA)	159
Master en agroécologie	161
Master architecte paysagiste	163
FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE, LOGOPÉDIE ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION.....	165
Master en sciences psychologiques	165
Master en logopédie	167

Master en sciences de l'éducation	169
Master en orthopédagogie clinique	171

HEC LIÈGE – ÉCOLE DE GESTION

Master en sciences économiques (120 crédits – toutes finalités)

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Il faut noter que le programme de Master en sciences économiques est organisé essentiellement en anglais. Le niveau requis en anglais pour accéder à ce programme correspond au niveau B2 défini par le portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues. Lorsque l'accès aux études est conditionné par une décision d'admission, le Service des Inscriptions et des Admissions pourra éventuellement réclamer une attestation de connaissance des langues aux candidats.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de économiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences économiques ou de bachelier en sciences économiques et de gestion ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences économiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de gestion ou de bachelier en ingénieur de gestion ;
- le grade académique de master en ingénieur commercial (L), de master en sciences administratives (L), de master en gestion publique (L), de master en sciences commerciales (L) ou de master en gestion de l'entreprise (L) ;
- le grade académique de master ingénieur civil, de master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits), de master en statistiques, de master en sciences politiques (toutes finalités), de master en sociologie, de master en anthropologie, de master en sociologie et anthropologie, de master en gestion des ressources humaines, de master en sciences du travail (2 ans/120 crédits) ou de master en sciences de la population et du développement ;
- le grade académique d'ingénieur de gestion, de licencié en sciences de gestion, d'ingénieur civil, de licencié en informatique, de licencié en sciences politiques ou de licencié en sociologie.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences économiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 45 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de bachelier en ingénieur commercial (L), de bachelier en gestion publique (L) ou de bachelier en gestion de l'entreprise (L).

Ont accès au master en sciences économiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en ingénieur de gestion

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Il faut noter que le programme de Master en ingénieur de gestion est organisé essentiellement en anglais. Le niveau requis en anglais pour accéder à ce programme correspond au niveau B2 défini par le portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues. Lorsque l'accès aux études est conditionné par une décision d'admission, le Service des Inscriptions et des Admissions pourra éventuellement réclamer une attestation de connaissance des langues aux candidats.

Master en ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en « Supply Chain Management and Business Analytics », en « Digital Business », en « Financial Engineering » ou en « Sustainable Performance Management »

Bénéficient d'un accès direct sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en ingénieur de gestion.

Ont accès en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- le grade académique de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en sciences de gestion ou de bachelier en sciences économiques ;
- un grade académique similaire à l'un mentionné ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour au moins 240 crédits par le jury (dont 180 crédits pour les études de 1^{er} cycle).

Ont accès au programme de Master en ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en « Supply Chain Management and Business Analytics » ou « Financial Engineering », avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 85 crédits défini en fonction du parcours antérieur de l'étudiant¹, les étudiants qui portent soit :

- le grade académique de master en sciences informatiques ou de master ingénieur civil en informatique à finalité spécialisée en Management.

Master en Ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en Intrapreneurship and Management of Innovation Projects ou en Sciences et technologies

Bénéficient d'un accès direct, moyennant l'accord du comité de gestion¹ les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en ingénieur de gestion.

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et moyennant l'accord du comité de gestion¹, et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en sciences de gestion ou de bachelier en sciences économiques ;
- un grade académique similaire à l'un mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour au moins 240 crédits par le jury (dont 180 crédits pour les études de 1^{er} cycle).

Master en Ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en Management et technologies

Ce master est destiné exclusivement aux étudiants souhaitant s'inscrire dans le programme transdisciplinaire « Industrial and Business Engineering (IBE) » : 2 diplômes de master en 3 ans. Informations détaillées sur le programmes : <http://hec.uliege.be/fr/masters/programmes-transdisciplinaires/industrial-business-engineering-ibe>

Bénéficient d'un accès direct, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation industrie et qui ont suivi l'option « gestion ».

¹ Avant d'accéder à ces finalités, les étudiants intéressés doivent prendre contact avec Sabine HAUSER (04/232 72 50 ou sabine.hauser@uliege.be - **pour la finalité Intrapreneurship and Innovation**) ou avec Mme Christine PUIT (04/232 72 58 ou christine.puit@uliege.be - **pour la finalité Sciences**) et lui remettre le dossier de candidature d'accès à la finalité dûment complété, conformément aux informations reprises sur le site Web de HEC-ULiège. Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats retenus sur cette base. Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômés étrangers, la décision d'admission.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences de gestion – programmes de jour

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Il faut noter que le programme de Master en sciences de gestion est organisé essentiellement en anglais. Le niveau requis en anglais pour accéder à ce programme correspondra au niveau B2 défini par le portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues. Lorsque l'accès aux études est conditionné par une décision d'admission, le Service des Inscriptions et des Admissions pourra éventuellement réclamer une attestation de connaissance des langues aux candidats.

Master en sciences de gestion (60 crédits), master en sciences de gestion (120 crédits) à finalité didactique ou à finalité spécialisée en Banking and Asset Management, en Financial Analysis and Audit, en International Strategic Marketing, en Management des entreprises sociales et Transition, en Management des organisations et dynamiques sociales ou en Global Supply Chain management

Bénéficient d'un accès direct, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en ingénieur de gestion.

Bénéficient d'un accès direct, moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences économiques ;
- le grade académique de master en sciences administratives (L), de master en gestion publique (L), de master en sciences commerciales (L), de master en ingénieur commercial (L), ou de master en gestion de l'entreprise (L) ;
- le grade académique de bachelier en ingénieur commercial (L) ou de bachelier en gestion de l'entreprise (L).

Bénéficient d'un accès direct, moyennant un complément de programme de 45 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier assistant de direction (C), de bachelier en assurances (C), de bachelier en commerce et développement (C), de bachelier en International business(C), de bachelier en comptabilité (C), de bachelier conseiller en développement durable (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en e-business (C), de bachelier en gestion des transports et logistique d'entreprise (C), de bachelier en gestion hôtelière (C), de bachelier en immobilier (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en marketing (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique

(C), de bachelier en management du tourisme et des loisirs (C), de bachelier Sales account manager (C), de bachelier en management de la logistique (C) ou de bachelier-AESI Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C).

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- le grade académique de bachelier en gestion publique (L) ou de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Master en sciences de gestion (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en Intrapreneurship and Management of Innovation Projects

Bénéficient d'un accès direct, moyennant l'accord du comité de gestion², sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences économiques et de gestion.

Bénéficient d'un accès direct, moyennant l'accord du comité de gestion², avec un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en ingénieur de gestion ou de bachelier en sciences économiques ;
- le grade académique de master en sciences administratives (L), de master en gestion publique (L), de master en sciences commerciales (L), de master en ingénieur commercial (L), ou de master en gestion de l'entreprise (L) ;
- le grade académique de bachelier en ingénieur commercial (L) ou de bachelier en gestion de l'entreprise (L).

² Avant d'accéder à cette finalité, les étudiants intéressés doivent prendre contact avec Mme Sabine HAUSER (04/232.72 50 ou sabine.hauser@uliege.be - ***pour la finalité Intrapreneurship and Innovation***) et lui remettre le dossier de candidature d'accès à la finalité dûment complété, conformément aux informations reprises sur le site Web de HEC-ULiège. Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats retenus sur cette base. Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômes étrangers, la décision d'admission.

Bénéficient d'un accès direct, moyennant l'accord du comité de gestion³, moyennant un complément de programme de 45 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier assistant de direction (C), de bachelier en assurances (C), de bachelier en commerce et développement (C), de bachelier en International business (C), de bachelier en comptabilité (C), de bachelier conseiller en développement durable (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en e-business (C), de bachelier en gestion des transports et logistique d'entreprise (C), de bachelier en gestion hôtelière (C), de bachelier en immobilier (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en marketing (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C), de bachelier en management du tourisme et des loisirs (C), de bachelier Sales account manager(C), de bachelier en management de la logistique (C) ou de bachelier-AESI Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C).

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion³, et aux conditions complémentaires qu'ils fixent, les étudiants qui portent soit :

- le grade académique de bachelier en gestion publique (L) ou de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Master en sciences de gestion (120 crédits) à finalité spécialisée en Droit

Ce master est destiné exclusivement aux étudiants souhaitant s'inscrire dans le programme transdisciplinaire « Droit et gestion » : 2 diplômes de Master en 3 ans. Informations détaillées sur le programme : <http://hec.uliege.be/fr/masters/programmes-transdisciplinaires/droit-gestion>.

Bénéficient d'un accès direct, moyennant l'accord du comité de gestion⁴, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences économiques et de gestion et de bachelier en ingénieur de gestion ;

³ Avant d'accéder à cette finalité, les étudiants intéressés doivent prendre contact avec Mme Sabine HAUSER (04/232.72 50 ou sabine.hauser@uliege.be - ***pour la finalité Intrapreneurship and Innovation***) et lui remettre le dossier de candidature d'accès à la finalité dûment complété, conformément aux informations reprises sur le site Web de HEC-ULiège. Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats retenus sur cette base. Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômes étrangers, la décision d'admission.

⁴ Avant d'accéder à ce programme, les étudiants intéressés doivent transmettre leur candidature à Mme Célia BREVERY (celia.brevery@uliege.be) avant la fin de l'année académique qui précède leur entrée en master (date à préciser). Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale et résultats obtenus). Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômés étrangers, la décision d'admission.

Ont accès en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion⁵ et aux conditions complémentaires qu'ils fixent, les étudiants qui portent soit :

- Un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour au moins 180 crédits par le jury.

Master en sciences de gestion à finalité spécialisée en Droit et gestion

Bénéficient d'un accès direct, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits, les étudiants qui portent :

- Le grade académique de master en droit, à finalité spécialisée en droit économique et social et qui ont suivi la mineure « gestion »

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

⁵ Avant d'accéder à ce programme, les étudiants intéressés doivent transmettre leur candidature à Mme Marie-Gabrielle BOXUS (marie-gabrielle.boxus@uliege.be) avant la fin de l'année académique qui précède leur entrée en master (date à préciser). Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale et résultats obtenus). Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômés étrangers, la décision d'admission.

Master en sciences de gestion à horaire décalé

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Master en sciences de gestion (60 crédits)

Bénéficient d'un accès direct, moyennant un complément de programme de 45 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier assistant de direction (C), de bachelier en assurances (C), de bachelier en commerce et développement (C), de bachelier en commerce extérieur (C), de bachelier en comptabilité (C), de bachelier conseiller en développement durable (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en e-business (C), de bachelier en gestion des transports et logistique d'entreprise (C), de bachelier en gestion hôtelière (C), de bachelier en immobilier (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en marketing (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C), de bachelier en management du tourisme et des loisirs (C), de bachelier en vente (C), de bachelier en management de la logistique (C) ou de bachelier-AESI Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C).

Bénéficient d'un accès direct, moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en ingénieur commercial (L) ou de bachelier en gestion de l'entreprise (L).

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- le grade académique de bachelier en gestion publique (L) ou de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- un grade académique similaire à l'un mentionné ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Master en sciences de gestion (120 crédits) à finalité spécialisée en management général

Bénéficient d'un accès direct, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master (120 crédits) autre que du domaine des sciences économiques et de gestion ;

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Master en sciences de gestion (120) crédits à finalité spécialisée en MBA

Bénéficient d'un accès direct, moyennant l'accord du comité de gestion⁶, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- un grade académique de master (2 ans/120 crédits).

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion⁶ et aux conditions complémentaires qu'ils fixent, les étudiants qui portent soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger sanctionnant des études de premier cycle jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

⁶ Avant d'accéder à cette finalité, les étudiants intéressés doivent transmettre leur candidature à Mme Charlotte MARON (+32(0)4 232 74 15 ou charlotte.maron@uliege.be). Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale) et professionnel. Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômés étranger, la décision d'admission.

Master en alternance en sales management

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

L'article 15, §1^{er}, 30°bis, qui définit l'enseignement supérieur en alternance : enseignement dans lequel l'acquisition des compétences nécessaires pour l'obtention d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur se fait pour partie en entreprise et pour partie au sein dudit établissement.

Pour être valablement inscrit au master en alternance en sales management, l'étudiant doit répondre aux conditions d'accès telles que définies ci-dessous. De plus, l'inscription est conditionnée par la signature, au préalable, d'une convention d'immersion professionnelle (entreprise – étudiant – Université) et d'une convention académique. Ces documents doivent être présentés au coordinateur du programme (Mme Sandrine Wouters – sandrine.wouters@uliege.be) et une autorisation d'inscription sera alors délivrée par HEC Liège pour permettre aux étudiants de procéder à leur inscription.

Bénéficient d'un accès direct au master en alternance en sales management, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de gestion ;
- le grade académique de Bachelier sales account manager (C), bachelier en commerce extérieur (C), de bachelier en marketing (C), de bachelier en International business (C), de bachelier en techniques et services (C) ou de bachelier en e-business (C).

Ont accès au master en alternance en sales management, en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion et aux conditions complémentaires qu'ils fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier assistant de direction (C)
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande ;
- un autre grade académique délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master in global and sustainability management

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Il faut noter que le programme de Master en sciences de gestion est organisé essentiellement en anglais. Le niveau requis en anglais pour accéder à ce programme correspondra au niveau B2 défini par le portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Lorsque l'accès aux études est conditionné par une décision d'admission, le Service des Inscriptions et des Admissions pourra éventuellement réclamer une attestation de connaissance des langues aux candidats.

Bénéficient d'un accès direct au master in global transition and sustainability management, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- Un grade académique de bachelier universitaire 180 (crédits).

Ont accès en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- Un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande ;
- Un autre grade académique délivré en Communauté française, en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour au moins 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master business analyst, à finalité spécialisée (en alternance)

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'article 15, §1er, 30°bis, qui définit l'enseignement supérieur en alternance : enseignement dans lequel l'acquisition des compétences nécessaires pour l'obtention d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur se fait pour partie en entreprise et pour partie au sein dudit établissement.

Pour être valablement inscrit au master business analyst, l'étudiant doit répondre aux conditions d'accès telles que définies ci-dessous. De plus, l'inscription est conditionnée par la signature, au préalable, d'une convention d'immersion professionnelle (entreprise – étudiant – Université) et d'une convention académique. Ces documents doivent être présentés au coordinateur du programme (maba.hec@uliege.be) et une autorisation d'inscription sera alors délivrée par HEC Liège pour permettre aux étudiants de procéder à leur inscription.

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Il faut noter que le programme de Master en sciences de gestion est organisé essentiellement en anglais. Le niveau requis en anglais pour accéder à ce programme correspondra au niveau B2 défini par le portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Lorsque l'accès aux études est conditionné par une décision d'admission, le Service des Inscriptions et des Admissions pourra éventuellement réclamer une attestation de connaissance des langues aux candidats.

Bénéficiaire d'un accès direct, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- Le grade académique de master en Sciences de l'ingénieur industriel (L), master en Sciences informatiques ; Le grade académique de bachelier en Sciences de l'ingénieur industriel (L), bachelier en Sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil, bachelier en Sciences informatiques ; Le grade académique de bachelier en informatique, orientation développement d'applications (C), bachelier en informatique, orientation informatique industrielle (C), bachelier en informatique, orientation réseaux et télécommunications (C), bachelier en informatique, orientation sécurité des systèmes (C), bachelier en informatique, orientation technologies de l'informatique (C); bachelier en informatique, orientation intelligence artificielle (C).

Bénéficiaire d'un accès direct, avec un complément de programme de 1 à 30 crédits, les étudiants qui portent, soit :

- Le grade académique de bachelier en Automatisation (C), bachelier en Commerce et développement (C), bachelier en Comptabilité (C), bachelier en Domotique (C), bachelier en E-business (C), bachelier en Gestion des ressources humaines (C), bachelier en International business (C), bachelier en Marketing (C), bachelier en techniques et services (C), bachelier en écriture multimédia (C).

Ont accès en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- Un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande ;
- Un autre grade académique délivré en Communauté française, en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour au moins 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

FACULTÉ DE MÉDECINE

Master en médecine

Domaine : sciences médicales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Attention :

Les études de médecine et de sciences dentaires sont soumises à des restrictions d'accès particulières dont les candidats doivent être informés avant de prendre inscription.

Pour consulter les règles qui s'appliquent au cursus de médecine : www.facmed.uliege.be

Bénéficient d'un accès direct au **master en médecine (3 ans/180 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en médecine obtenu en FWB.

Ont accès au **master en médecine (3 ans/180 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade de 1^{er} cycle en médecine obtenu en Communauté flamande, ou obtenu dans l'Union européenne ou un diplôme de docteur en médecine obtenu dans un pays extérieur à l'Union européenne et valorisé par le jury pour 180 crédits, ainsi que l'attestation de réussite de l'examen d'entrée.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences dentaires

Domaine : sciences médicales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Attention :

Les études de médecine et de sciences dentaires sont soumises à des restrictions d'accès particulières dont les candidats doivent être informés avant de prendre inscription.

Pour consulter les règles qui s'appliquent au cursus de sciences dentaires : www.facmed.uliege.be

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences dentaires (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences dentaires obtenu en FWB.

Ont accès au **master en sciences dentaires (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade de 1^{er} cycle en sciences dentaires obtenu en Communauté flamande, ou obtenu dans l'Union européenne ou un diplôme de dentiste obtenu dans un pays extérieur à l'Union européenne et valorisé par le jury pour 180 crédits, ainsi que l'attestation de réussite de l'examen d'entrée.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences pharmaceutiques

Domaine : sciences biomédicales et pharmaceutiques

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences pharmaceutiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences pharmaceutiques ;
- le grade académique correspondant délivré en Communauté flamande.

Ont accès au master en sciences pharmaceutiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences biomédicales

Domaine : sciences biomédicales et pharmaceutiques

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences biomédicales (2 ans/120 crédits, toutes finalités**⁷), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biomédicales ;
- le grade académique correspondant délivré en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences biomédicales (2 ans/120 crédits toutes finalités**⁸), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier en diététique (C), de bachelier-technologue de laboratoire médical (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie (C) ou orientation biotechnologie (C) ou orientation chimie appliquée (C) ou orientation environnement (C), de bachelier en ergothérapie (C), de bachelier en soins infirmiers (C), de bachelier-technologue en imagerie médicale (C), ou de bachelier en soins infirmiers pour titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier (C) ;
- le grade académique de master en kinésithérapie (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences biomédicales (2 ans/120 crédits toutes finalités**), moyennant un complément de programme de 15 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- de bachelier sage-femme (C), de bachelier accoucheuse (C), la spécialisation en soins intensifs et en aide médicale urgente (C), la spécialisation en anesthésie (C) ou de bachelier : infirmier responsable de soins généraux (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences biomédicales (2 ans/120 crédits toutes finalités**), avec un programme comprenant entre 60 et 90 crédits, à l'exception de l'option Multidisciplinary English de la finalité approfondie, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences biomédicales. Le programme de cours sera fixé en fonction de la formation antérieure du candidat et comprendra les crédits spécifiques.

⁷ La finalité spécialisée en recherche clinique est organisée en codiplômation avec l'UNamur qui en est l'établissement référent. Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées auprès de l'établissement référent.

⁸ La finalité spécialisée en recherche clinique est organisée en codiplômation avec l'UNamur qui en est l'établissement référent. Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées auprès de l'établissement référent.

Ont accès au master en sciences biomédicales à finalité approfondie (option Multidisciplinary English)⁹, avec un programme comprenant entre 60 et 90 crédits, en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences biomédicales.

Bénéficient d'un accès au master en sciences biomédicales (2 ans/120 crédits toutes finalités)¹⁰, moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences pharmaceutiques, en médecine, en médecine vétérinaire, en sciences biologiques, en sciences dentaires, en kinésithérapie et réadaptation, en sciences de la motricité ou en sciences chimiques ;
- le grade académique de master en sciences pharmaceutiques, en médecine, en médecine vétérinaire, en sciences biologiques, en sciences dentaires, en kinésithérapie et réadaptation, en sciences de la motricité, en sciences chimiques, en ingénieur civil en chimie et en science des matériaux ou en sciences de la santé publique.

Ont accès au master en sciences biomédicales (2 ans/120 crédits toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le programme de cours sera fixé en fonction de la formation antérieure du candidat et comprendra les crédits spécifiques.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

⁹ **NON organisée en 2026-2027** : avant d'accéder à l'option **Multidisciplinary English** de la finalité approfondie, les étudiants intéressés doivent transmettre leur candidature à Mme Ingrid DUPIEREUX (idupiereux@uliege.be). Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale, résultats obtenus, niveau d'anglais...) ; les critères précis sont disponibles auprès de Mme Ingrid DUPIEREUX. Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômés étrangers, la décision d'admission.

¹⁰

Master en kinésithérapie et réadaptation

Domaine : sciences de la motricité

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en kinésithérapie et réadaptation (1 an/60 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en kinésithérapie et réadaptation.

Bénéficient d'un accès direct au master en kinésithérapie et réadaptation (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade de bachelier en kinésithérapie (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en kinésithérapie et réadaptation (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en kinésithérapie (L).

Ont accès au master en kinésithérapie et réadaptation (1 an/60 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury ;
- Le grade académique correspondant délivré en Communauté flamande.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences de la motricité

Domaine : sciences de la motricité

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la motricité (2 ans/120 crédits toutes orientations et/ou finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier universitaire en sciences de la motricité ;
- le grade académique correspondant délivré en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la motricité (2 ans/120 crédits toutes orientations et/ou finalités), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier : AESI en éducation physique (C), de bachelier : Educateur spécialisé en activités socio-sportives (C), de bachelier de spécialisation en psychomotricité (C) ou de bachelier en enseignement Section 3 : éducation physique et éducation à la santé.

Bénéficient d'un accès direct master en sciences de la motricité (orientation générale, toutes finalités), avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique universitaire de master en Kinésithérapie et réadaptation.

Ont accès au master en sciences de la motricité (2 ans/120 crédits toutes orientations et/ou finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la motricité, avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- le grade académique belge de licencié en éducation physique. Le programme de cours sera fixé en fonction de la formation antérieure du candidat et comprendra les crédits spécifiques.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences de la santé publique

Domaine : sciences de la santé publique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la santé publique finalité spécialisée praticien spécialisé en santé publique (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 10 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en médecine, de bachelier en sciences dentaires, de bachelier en sciences pharmaceutiques, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en kinésithérapie et réadaptation, de bachelier en sciences de la motricité, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale et orientation logopédie, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences économiques et gestion, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier ingénieur de gestion, de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en droit, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en information et communication, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- les grades académiques correspondant délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la santé publique finalité spécialisée praticien spécialisé en santé publique (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier : AESI en sciences : biologie, chimie et physique (C), de bachelier : AESI en sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C), de bachelier en orthoptie (C), de bachelier hygiéniste bucco-dentaire (C), de bachelier en audiologie (C), de bachelier en bandagisterie-orthésilogie-prothésilogie (C), de bachelier : technologue de laboratoire médical (C), de bachelier en diététique (C), de bachelier en ergothérapie (C), de bachelier en logopédie (C), de bachelier en podologie-podothérapie (C), de bachelier en soins infirmiers (C), de bachelier : technologue en imagerie médicale (C), de bachelier : assistant social (C), de bachelier : assistant en psychologie (C), de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies (C), ou orientation agronomie des régions chaudes (C), ou orientation environnement (C), ou orientation forêt et nature (C), ou orientation techniques et gestion agricoles (C), ou orientation technologie animalière (C), de bachelier en gestion de l'environnement urbain (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en psychomotricité (C) ou de bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la santé publique finalité spécialisée praticien spécialisé en santé publique (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent,

soit :

- le grade académique de bachelier de spécialisation en imagerie médicale et radiothérapie (C), de bachelier de spécialisation en oncologie (C), de bachelier de spécialisation en pédiatrie et néonatalogie (C), de bachelier de spécialisation en santé communautaire (C), de bachelier de spécialisation en santé mentale et psychiatrie (C), de bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (C), de bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie (C), de bachelier de spécialisation en biotechnologies médicales et pharmaceutiques (C), de bachelier de spécialisation en anesthésie (C), de bachelier de spécialisation en cadre de santé (C) ou de bachelier de spécialisation en soins péri-opératoires (C), de bachelier : sage-femme (C) ou de bachelier : infirmier responsable de soins généraux (C) ;
- le grade académique de bachelier en kinésithérapie (L) ;
- le grade académique de master en kinésithérapie (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la santé publique finalité spécialisée en patient critique, moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier de spécialisation en soins péri-opératoires (C), de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (C), de spécialisation en anesthésie (C).

Ont accès au master en sciences de la santé publique (2 ans/120 crédits toutes finalités), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences infirmières

Domaine : sciences de la santé publique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Établissements partenaires

- Haute école de la Province de Liège
- Haute école Robert Schuman
- Haute école Libre Mosane
- Université de Liège

Établissement référent : Université de Liège

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences infirmières (2 ans/120 crédits toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier infirmier responsable de soins généraux ;
- le grade académique de bachelier en soins infirmiers ;
- le grade académique de bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier ;
- les grades académiques correspondant délivrés en Communauté Flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire belge.

Ont accès au master en sciences infirmières (2 ans/120 crédits toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Master en philosophie

Domaine : philosophie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en philosophie (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en philosophie.

Bénéficient d'un accès direct au master en philosophie (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits¹¹, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en information et communication.

Ont accès au master en philosophie en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

¹¹ Le complément de programme consiste en un ensemble structuré de 60 crédits (12 cours) reprenant les principaux enseignements du Bachelier en Philosophie. On peut éventuellement être dispensé d'un ou plusieurs de ces cours si on a déjà suivi des cours équivalents dans le cadre de son bachelier (y compris via une éventuelle mineure en Philosophie).

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes.

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes.

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en information et communication, bachelier en traduction et interprétation ;
- le grade académique de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C) ou de bachelier-AESI Français et morale (C), de bachelier-AESI Français et religion (C) ou de bachelier-AESI Français et éducation à la philosophie et la citoyenneté.

Ont accès au master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats à l'orientation générale doivent avoir la maîtrise de la langue française. Un test permettra d'évaluer cette maîtrise au début de la formation. Le niveau requis correspondra au niveau C1 (pour toutes les finalités) défini par le Portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00)

Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère finalité spécialisée ou didactique (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes.

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère finalité spécialisée ou didactique (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère finalité spécialisée ou didactique (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie ou de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en information et communication ou de bachelier en traduction et interprétation ;
- le grade académique de bachelier-AESI Français et morale (C), de bachelier-AESI Français et religion (C) ou de bachelier AESI Français et éducation à la philosophie et la citoyenneté ;
- le grade académique de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère finalité spécialisée ou didactique (2 ans/120 crédits), avec un programme aménagé de 75 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, à finalité, de master en langues et lettres modernes, orientation générale, à finalité, de master en langues et lettres modernes, orientation germanique, à finalité, de master en langues et lettres

anciennes, orientation classiques, à finalité, de master en langues et lettres anciennes, orientation orientales, à finalité, de master en langues et lettres anciennes et modernes à finalité, , de master en interprétation, de master en traduction, de master en communication multilingue, à finalité, de master en linguistique, à finalité.

Ont accès au master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère à finalité spécialisée ou didactique (2 ans/120 crédits) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats à l'enseignement du français doivent avoir la maîtrise de cette langue. Un test permettra d'évaluer cette maîtrise au début de la formation. Le niveau requis sera équivalent au Diplôme Approfondi en Langue Française (DALF) et correspondra donc au niveau C1 défini par le Portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues. Un examen de maîtrise de la langue française niveau C1, à réussir impérativement, sera également organisé pour les candidats à la finalité didactique.

La connaissance d'une langue étrangère différente de la langue maternelle du candidat est en outre requise (correspondant au niveau A2 du même Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues).

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en langues et lettres modernes, orientation générale

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres modernes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), pour une combinaison de langues suivies en bachelier, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres modernes, orientation générale, moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, pour une combinaison de langues suivies en bachelier et en master, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en interprétation (pour les langues concernées) (L) ou de master en traduction (pour les langues concernées) (L) ;
- le grade académique universitaire de master en interprétation (pour les langues concernées) ou de master en traduction (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres modernes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi la mineure disciplinaire en langues et lettres modernes (3^e langue)¹² et qui portent :

-
- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale (pour les langues concernées en modifiant leur combinaison avec la 3^e langue).

¹² Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres modernes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme entre 31 à 60 crédits maximum, pour une combinaison de langues suivies en bachelier, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres modernes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme fixe de 55 crédits, les étudiants qui auront suivi la mineure disciplinaire en langues et lettres modernes (3^e langue).¹³ et qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes (en combinant l'espagnol ou l'italien avec la 3^e langue).

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres modernes, orientation générale, à finalité spécialisée en langues, cultures et sociétés de l'Asie orientale (Chine/Japon), pour une langue suivie en bachelier, sans complément de programme entre 1 et 30 crédits, les étudiants qui portent, soit :

- Le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale (pour la langue germanique concernée), ayant suivi les cours de chinois ou de japonais ;
- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques (pour la langue germanique concernée), ayant suivi les cours de chinois ou de japonais.

Ont accès au master en langues et lettres modernes, orientation générale en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, pour une combinaison de langues suivie durant les études antérieures, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

¹³ Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres modernes, orientation germaniques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres modernes, orientation germaniques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en interprétation (pour les langues concernées) (L) ou de master en traduction (pour les langues concernées) (L) ;
- le grade académique universitaire de master en interprétation (pour les langues concernées) ou de master en traduction (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres modernes, orientation germaniques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi la mineure disciplinaire en langues et lettres modernes (3^e langue germanique)¹⁴ et qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale (pour la langue germanique concernée en combinaison avec la 3^e langue ;
- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation germanique (pour la langue germanique concernée en combinaison avec la 3^e langue).

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres modernes, orientation germaniques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme entre 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent,

¹⁴ Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

soit :

- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres modernes, orientation germaniques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme entre 31 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier–AESI Langues germaniques (pour les langues concernées) (C).

Ont accès au master en langues et lettres modernes, orientation germaniques en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en traduction

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en traduction, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits), sans complément de programme et sans test de français, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (qu'il corresponde à un grade académique universitaire en vert de l'art. 38 § 2 du décret du 31 mars 2004 ou à un grade académique organisé dans l'enseignement supérieur de type long) (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au master en traduction, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits), moyennant un test de français¹⁵ (organisé par la filière traduction) qui déterminera l'inscription et l'ajout d'un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, toutes orientations (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au master en traduction, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits), moyennant un test de français¹⁵ (organisé par la filière traduction) qui déterminera l'inscription et l'ajout d'un complément de programme entre 31 et 60 crédits maximum selon le parcours antérieur, les étudiants qui portent :

Pour les langues concernées :

- le grade académique de bachelier – AESI en langues germaniques (C) ;

¹⁵ Veuillez vous adresser au secrétariat (Sabrina DEWAR, s.dewar@uliege.be) pour l'inscription au test de français.

Ont accès au master en traduction, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent parfaitement maîtriser la langue française et sont dès lors tenu de fournir la preuve de réussite d'un test standardisé (le niveau requis correspond au niveau C2 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues¹⁶).

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

¹⁶ Les candidats dont la langue maternelle est le français ou qui ont déjà obtenu en diplôme en Fédération Wallonie-Bruxelles sont dispensés de fournir cette attestation.

Master en interprétation

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en interprétation, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (qu'il corresponde à un grade académique universitaire en vertu de l'art. 38 § 2 du décret du 31 mars 2004 ou à un grade académique organisé dans l'enseignement supérieur de type long) (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au master en interprétation, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade de bachelier en langues et lettres modernes, toutes orientations (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au master en interprétation, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme entre 31 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier – AESI en langues germaniques (C) (pour les langues concernées) ;

Ont accès au master en interprétation, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que le master en Interprétation offre une formation à la cabine française. Les candidats doivent dès lors maîtriser parfaitement la langue française et fournir la preuve de réussite

d'un test standardisé (le niveau requis correspond au niveau C2 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues¹⁷).

Les candidats détenteurs d'un titre ou grade étranger devront passer un test linguistique d'aptitude à l'interprétation visant à évaluer leur niveau linguistique (tant en langue française que dans les deux langues étrangères choisies) et leur aptitude à la déverbalisation et à la reverbération rapides¹⁸. La réussite de ce test d'aptitude conditionne l'accès au master en interprétation.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

¹⁷ Les candidats dont la langue maternelle est le français ou qui ont déjà obtenu un diplôme en Fédération Wallonie-Bruxelles sont dispensés de fournir cette attestation.

¹⁸ Veuillez vous adresser au secrétariat (Sabrina DEWAR, s.dewar@uliege.be) pour l'inscription au test de français

Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres anciennes, orientation classiques (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres anciennes, orientation classiques (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi la mineure disciplinaire en langues et lettres classiques¹⁹ ou les cours de grec du module Langues classiques de la mineure en Langues anciennes et modernes et qui portent :

- Le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres anciennes, orientation classiques (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi la mineure disciplinaire en langues et lettres classiques¹⁹ ou les cours de grec du module Langues classiques de la mineure en Langues anciennes et modernes et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales ;
- le grade académique de bachelier en histoire et qui ont choisi, dans leur programme d'histoire, le module « histoire de l'antiquité ».

¹⁹ Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Ont accès au master langues et lettres anciennes, orientation classiques en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en langues et lettres anciennes, orientation orientales

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres anciennes, orientation orientales (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales.

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres anciennes, orientation orientales (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en Langues, cultures et sociétés de l'Asie orientale (Chine/Japon), sans complément de programme, les étudiants qui auront validé les enseignements de *la mineure en langues et civilisations de l'Asie orientale (Chine/Japon)*²⁰ ou la mineure en Langues anciennes et modernes (module Langues orientales) et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres anciennes, orientation orientales (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie, les étudiants qui auront suivi *la mineure disciplinaire en Langues et lettres orientales*²⁰ ou la mineure en Langues anciennes et modernes (module Langues orientales) et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en information et communication.

²⁰ Il s'agit des mineures organisées à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Ont accès au master langues et lettres anciennes, orientation orientales en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en langues et lettres anciennes et modernes

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes.

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec un programme aménagé de 70 à 85 crédits, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale à finalité didactique.
- le grade académique de master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, à finalité approfondie ou spécialisée.

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédit, toutes finalités) moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi *la mineure disciplinaire en langues et lettres classiques*.²¹ ou les cours de latin du module Langues classiques de la mineure en Langues anciennes et modernes et qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes.

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédit, toutes finalités) moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi *la mineure disciplinaire en langues et lettres françaises et romanes*.²² et qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classique.

²¹ Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier d'admission doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions

²² Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier d'admission doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédit, toutes finalités), moyennant un complément de programme entre 31 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier – AESI Français et français langue étrangère (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédit, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classique.
- Le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes.

Ont accès au master langues et lettres anciennes, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en linguistique

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en linguistique (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales ou de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes.

Bénéficient d'un accès direct au master en linguistique (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie, sans complément de programme, les étudiants qui auront suivi la mineure en Linguistique et Philosophie du langage²³ ou de la mineure en Linguistique et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, le grade académique de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie ou de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au master en linguistique (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie, moyennant un complément de programme entre 31 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C), de bachelier-AESI Français et morale (C), de bachelier-AESI Français et religion (C), de bachelier-AESI Langues germaniques (C), de bachelier en Logopédie (C) ou de bachelier Assistant en psychologie (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en linguistique (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie, moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation ;

²³ Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier d'admission doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

- le grade académique de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale ou orientation logopédie ou de bachelier en sciences informatiques ;
- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie ou de bachelier en information et communication ;
- le grade académique de master en interprétation (L) ou de master en traduction (L) ;
- le grade académique universitaire de master en interprétation (pour les langues concernées) ou de master en traduction (pour les langues concernées).

Ont accès au master en linguistique (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats qui n'ont pas un accès direct au master et dont le français n'est pas la langue maternelle devront fournir un document attestant que leur connaissance de la langue française correspond au moins au niveau B2 défini par le Portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en histoire

Domaine : histoire, histoire de l'art et archéologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) toutes finalités, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) toutes finalités, moyennant un complément de programme de 1 à 30²⁴ crédits maximum, les étudiants qui auront suivi *la mineure disciplinaire en Histoire*²⁵ et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie ou de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master avec finalité (120 crédits) en philosophie, en langues et lettres françaises et romanes orientation générale ou orientation français langue étrangère, en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, en langue et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, en langues et lettres anciennes et modernes, en histoire de l'art et archéologie, en communication et en journalisme, toutes orientations et finalités.

²⁴ Le complément théoriquement/généralement apporté à ce type de formation est de 30 ECTS. Le contenu de la mineure suivie conduit, à l'appréciation du jury de master, à l'octroi de quelques dispenses.

²⁵ Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier d'admission doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) toutes finalités, moyennant un complément de programme entre 31 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier-AESI Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C).
- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en information et communication, de bachelier en droit, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sciences humaines et sociales.
- le grade académique de master avec finalité (120 crédits) en philosophie, en langues et lettres françaises et romanes orientation générale ou orientation français langue étrangère, en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, en langue et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, en langues et lettres anciennes et modernes, en histoire de l'art et archéologie, en communication et en journalisme, toutes orientations et finalités.

Ont accès au master en histoire en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats qui n'ont pas un accès direct au master et dont le français n'est pas la langue maternelle devront fournir un document attestant que leur connaissance de la langue française correspond au moins au niveau B2 défini par le Portfolio européen des langues (Cadre européen commun de référence pour l'apprentissage des langues).

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale

Domaine : histoire, histoire de l'art et archéologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie ;
- le grade académique de master en arts plastiques visuels et de l'espace (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent les grades suivants ASSORTIS d'une mineure dans le domaine de l'histoire de l'art, de l'archéologie et de la Musicologie de 20 crédits minimum :

- le grade académique de bachelier en philosophie, en langues et lettres françaises et romanes, en langues et lettres anciennes (orientation classiques ou orientation orientales), en histoire ou en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme entre 31 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en arts plastiques visuels et de l'espace (L) ;
- le grade académique de bachelier en arts graphiques (C), de bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : Arts numériques (C), Bande dessinée (C), Création d'intérieurs (C), Dessin et technologie en architecture (C), Graphisme (C), Illustration (C), Images plurielles imprimées (C), Peinture (C), Photographie (C), Publicité (C), Sculpture (C), Stylisme d'objets ou esthétique industrielle (C) Stylisme de mode (C), de bachelier en gravure et impression (C), de bachelier images animées ou cinégraphie(C), de bachelier styliste modéliste (C-EPS) ;

- Les grades suivants NON ASSORTIS d'une mineure dans le domaine de l'Histoire de l'Art, de l'Archéologie et de la muséologie de 20 crédits minimum : le grade académique de bachelier en philosophie, en langues et lettres françaises et romanes, en langues et lettres modernes (orientation générales ou orientation germaniques), en langues et lettres anciennes (orientation classiques ou orientation orientales), en histoire ou en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, à finalité spécialisée en muséologie (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 15 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire ;
- le grade académique de bachelier en muséologie, délivré hors Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de master en histoire (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités).

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, à finalité spécialisée en muséologie (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en information et communication ou de bachelier en sociologie et anthropologie ;
- le grade académique de bachelier en anthropologie, délivré hors Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de master en information et communication (1 an/60 crédits), de master en communication, à finalité (2 ans/120 crédits) ou de master en anthropologie, à finalité (2 ans/120 crédits).

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, à finalité spécialisée en muséologie (2 ans/120 crédits), avec un programme comprenant 60 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (1 an/60 crédits) ou orientation musicologie (1 an/60 crédits) ;
- le grade académique de master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie, à finalité (2 ans/120 crédits) ou orientation musicologie, à finalité (2 ans/120 crédits).

Ont accès au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie

Domaine : histoire, histoire de l'art et archéologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) à finalité approfondie, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) à finalité approfondie, moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ;
- le grade académique de master en musique (L) ;
- le grade académique de bachelier en musique (L).

Ont accès au master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie

Domaine : histoire, histoire de l'art et archéologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie (2 ans/120 crédits, à finalité approfondie), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie ;
- un diplôme universitaire de second cycle en histoire, en ingénieur civil architecte, en physique, en chimie, en géographie, en géologie ou en sciences de l'ingénieur obtenu en Belgique.

Ont accès au master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un diplôme universitaire de premier cycle en histoire, en ingénieur civil architecte, en physique, en chimie, en géographie, en géologie ou en sciences de l'ingénieur obtenu en Belgique, accompagné de l'attestation de réussite de 60 crédits de deuxième cycle dans la même discipline ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en communication

Domaine : information et communication

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en communication (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en information et communication ;
- le grade académique de bachelier en sciences humaines et sociales et qui ont suivi l'option « Sciences de la communication » ;
- le grade académique de master en communication multilingue.

Bénéficient d'un accès direct au master en communication (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics ainsi qu'à finalité spécialisée en édition et métiers du livre, moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie ;
- le grade académique de bachelier en sociologie et anthropologie ;
- le grade académique de bachelier en sciences humaines et sociales et qui n'ont pas suivi l'option « Sciences de la communication » ;
- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation ;
- le grade académique de master en communication appliquée spécialisée – Publicité et communication commerciale (L), de master en communication appliquée spécialisée – Relations publiques (L), de master en communication appliquée spécialisée – Animation socioculturelle et éducation permanente (L), de master en communication appliquée spécialisée – Education aux médias (L), de master en presse et information spécialisée (L), de master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L), de master en arts plastiques, visuels et de l'espace (L), de master en musique (L) ou de master en théâtre et arts de la parole (L), de master en traduction (L), de master en interprétation (L) ;
- le grade académique universitaire de master en interprétation ou de master en traduction ;

- le grade académique de master (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits) en philosophie, de master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale ou orientation français langue étrangère, de master en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de master en linguistique, de master en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de master en langues et lettres anciennes et modernes, de master en histoire, de master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, orientation musicologie ou orientation archéométrie.

Bénéficient d'un accès direct au master en communication (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, sans complément de programme, les étudiants qui auront suivi *la mineure en Arts et Sciences de la communication ou la mineure en Esthétique, sémiologie et arts du spectacle*²⁶ et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie.

Bénéficient d'un accès direct au master en communication (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, moyennant un complément de programme entre 31 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en communication (C) ;
- le grade de bachelier en communication appliquée (L) ;
- le grade académique de bachelier en écriture multimédia (C), de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C), de bachelier-AESI Français et morale (C), de bachelier-AESI Français et religion (C), de bachelier-AESI Langues germaniques (C), de bachelier-AESI Sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales (C), de bachelier en arts du cirque (C), de bachelier-Assistant en psychologie (C), de bachelier-Assistant(e) social(e) (C), de bachelier en droit (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier-Bibliothécaire-Documentaliste (C), de bachelier-Conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : Arts du cirque ou Image ou Montage et script ou Multimédia ou Son (C), de bachelier en publicité (C), de bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : Publicité (C) ou orientation médias contemporains (C), de bachelier en marketing (C), spécialisation en gestion des ressources documentaires multimédia (C), de bachelier en image (C), de bachelier en techniques graphiques (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en informatique et systèmes, orientation automatique ou orientation informatique industrielle ou orientation gestion technique des bâtiments – domotique ou orientation technologie de l'informatique (C) ou orientation sécurité des systèmes (C) ou orientation réseaux et télécommunications (C), de bachelier en e-business (C), de bachelier en montage et scripte (C), de bachelier en multimédia (C), de bachelier en réalisation cinéma et radio-télévision (C) ou de bachelier en son (C), de bachelier en informatique et système, orientation robotique.
- le grade de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de la communication (L).

²⁶ Il s'agit des mineures organisées à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Ont accès au master en communication (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en arts plastiques visuels et de l'espace(L), de bachelier en musique (L), de bachelier en théâtre et arts de la parole (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats qui n'ont pas un accès direct au master et dont le français n'est pas la langue maternelle devront fournir un document attestant que leur connaissance de la langue française correspond au moins au niveau B2 défini par le Portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en information et communication

Domaine : information et communication

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en information et communication (1 an/60 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au master en information et communication (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en communication (C), de bachelier en écriture multimédia (C), de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C), de bachelier-AESI Français et morale (C), de bachelier-AESI Français et religion (C), de bachelier-AESI Langues germaniques (C), de bachelier-AESI Sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales (C), de bachelier-Assistant en psychologie (C), de bachelier-Assistant(e) social(e) (C), de bachelier en droit (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier-Bibliothécaire-Documentaliste (C), de bachelier-Conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (C), de bachelier en publicité (C), de bachelier en marketing (C), spécialisation en gestion des ressources documentaires multimédia (C), de bachelier en techniques de l'image (C), de bachelier en techniques graphiques (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en informatique et systèmes (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en information et communication (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en arts plastiques, visuels et de l'espace (L), de master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L), de master en communication appliquée spécialisée – Animation socioculturelle et éducation permanente (L), de master en communication appliquée spécialisée – Publicité et communication commerciale (L), de master en communication appliquée spécialisée – Relations publiques (L), de master en communication appliquée spécialisée – Education aux médias (L), de master en presse et information spécialisée (L), de master en traduction (L), de master en interprétation (L), de master en musique (L) ou de master en théâtre et arts de la parole (L) ;
- le grade académique universitaire de master en interprétation (pour les langues concernées) ou de master en traduction (pour les langues concernées).

Ont accès au master en information et communication (1 an/60 crédits) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier en communication appliquée (L), de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de la communication (L), ou de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation ;
- le grade académique de bachelier en arts plastiques visuels et de l'espace (L), de bachelier en musique (L), de bachelier en théâtre et arts de la parole (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats qui n'ont pas un accès direct au master et dont le français n'est pas la langue maternelle devront fournir un document attestant que leur connaissance de la langue française correspond au moins au niveau B2 défini par le Portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en journalisme

Domaine : information et communication

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en information et communication ;
- le grade académique de master en communication multilingue ;
- le grade académique de bachelier en sciences humaines et sociales et qui ont suivi l'option « Sciences de la communication ».

Bénéficient d'un accès direct au master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia, sans complément de programme, les étudiants qui auront suivi *la mineure en Arts et Sciences de la communication*,²⁷ et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie.

Bénéficient d'un accès direct au master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia, moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences humaines et sociales et qui n'ont pas suivi l'option « Sciences de la communication » ;
- le grade académique de master en communication appliquée spécialisée – Publicité et communication commerciale (L), de master en communication appliquée spécialisée – Relations publiques (L), de master en communication appliquée spécialisée – Animation socioculturelle et éducation permanente (L), de master en communication appliquée spécialisée – Education aux médias (L), de master en presse et information spécialisée (L), de master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L), de master en arts plastiques, visuels et de

²⁷ Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

l'espace (L), de master en musique (L) ou de master en théâtre et arts de la parole (L), de master en traduction (L), de master en interprétation (L) ;

- le grade académique universitaire de master en interprétation ou de master en traduction ;
- le grade académique de master en philosophie (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits), de master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale ou orientation français langue étrangère, de master en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de master en linguistique, de master en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de master en langues et lettres anciennes et modernes, de master en histoire, de master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, orientation musicologie ou orientation archéométrie ;
- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en sciences politiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia, moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation.

Bénéficient d'un accès direct au master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia, moyennant un complément de programme entre 31 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- Le grade de bachelier en communication appliquée (L) ;
- le grade académique de bachelier en communication (C), de bachelier en écriture multimédia (C), de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C), de bachelier-AESI Français et morale (C), de bachelier-AESI Français et religion (C), de bachelier-AESI Langues germaniques (C), de bachelier-AESI Sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales (C), de bachelier-Assistant en psychologie (C), de bachelier-Assistant(e) social(e) (C), de bachelier en droit (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier-Bibliothécaire-Documentaliste (C), de bachelier-Conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : Arts du cirque ou Image ou Montage et scripte ou Multimédia ou Son (C), de bachelier en publicité (C), de bachelier en marketing (C), spécialisation en gestion des ressources documentaires multimédia (C), de bachelier en image (C), de bachelier en techniques graphiques (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en informatique et systèmes, orientation automatique (C) ou orientation informatique industrielle (C) ou orientation gestion technique des bâtiment – domotique (C) ou orientation technologie de l'informatique (C) ou orientation sécurité des systèmes (C) ou orientation réseaux et télécommunication (C), de bachelier en E-business (C), de bachelier en arts du cirque (C), de bachelier en montage et scripte (C), de bachelier en multimédia (C), de bachelier en réalisation cinéma et radio-télévision (C) ou de bachelier en son (C), de bachelier en informatique et système, orientation robotique ;
- le grade de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de la communication (L).

Ont accès au master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en arts plastiques visuels et de l'espace(L), de bachelier en musique (L), de bachelier en théâtre et arts de la parole (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats qui n'ont pas un accès direct au master et dont le français n'est pas la langue maternelle devront fournir un document attestant que leur connaissance de la langue française correspond au moins au niveau B2 défini par le Portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en communication multilingue

Domaine : information et communication

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en communication multilingue (2 ans/120 crédits) toutes finalités, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques à condition d'opter pour la combinaison de langues choisie en bachelier ;
- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques à condition d'opter pour une langue choisie en bachelier combinée au français langue étrangère ;
- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques à condition d'opter pour une langue choisie en bachelier combinée à une langue suivie dans le cadre d'une mineure en bachelier ;
- Pour les combinaisons incluant le français langue étrangère, un grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales (comprenant une mineure²⁸ dans une des langues modernes proposées) délivré par une université belge francophone (pour la langue concernée) ;

Bénéficient d'un accès direct au master en Communication multilingue (2 ans/120 crédits) toutes finalités, moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, pour une combinaison de langues suivies en bachelier ou pour une combinaison incluant une langue suivie en bachelier et le Français langue étrangère, les étudiants qui portent, soit :

- pour les langues concernées, le grade académique universitaire de : bachelier en Traduction et Interprétation ; bachelier en Information et Communication ;
- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (L) (pour les langues concernées) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation (pour les langues concernées) ;
- le grade académique de bachelier en communication appliquée (C) (pour les langues concernées) ;
- le grade académique de master en communication appliquée spécialisée, animation socioculturelle et éducation permanente (pour les langues concernées) (L), le grade académique

²⁸ Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022

de master en communication appliquée spécialisée, publicité et communication commerciale (pour les langues concernées) (L), le grade académique de master en communication appliquée spécialisée, relations publiques (pour les langues concernées) (L), le grade académique de master en communication appliquée spécialisée, éducation aux médias (pour les langues concernées) (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en communication multilingue (2 ans/120 crédits) toutes finalités, moyennant un complément de programme entre 31 et 60 crédits maximum, pour une combinaison de langues suivies en bachelier ou pour une combinaison incluant une langue suivie en bachelier et le français langue étrangère, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier – AESI en langues germaniques (C) (pour les langues concernées), de bachelier en communication (C) (pour les langues concernées), de bachelier en marketing (C) (pour les langues concernées), de bachelier en gestion des ressources humaines (C) (pour les langues concernées) ou de bachelier en secrétariat de direction (C) (pour les langues concernées), de bachelier – AESI en français et français langue étrangère (C) (moyennant attestation de maîtrise d'une langue étrangère), de bachelier assistant de direction, (C) (pour les langues concernées), de bachelier en international business (C) (pour les langues concernées), de bachelier en relations publiques (C) (pour les langues concernées), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C) (pour les langues concernées) ou de bachelier en coopération internationale (C) (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au master en communication multilingue (2 ans/120 crédits) toutes finalités, avec un programme comprenant 60 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), pour une combinaison de langues suivies en bachelier ou pour une combinaison incluant une langue suivie en bachelier et le français langue étrangère, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits) en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques.

Bénéficient d'un accès direct au master en communication multilingue (2 ans/120 crédits) toutes finalités, avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), pour une combinaison de langues suivies en bachelier ou pour une combinaison incluant une langue suivie en bachelier et le français langue étrangère, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en traduction (pour les langues concernées) (L) ou le grade académique de master en interprétation (pour les langues concernées) (L) ;
- le grade académique universitaire de master en traduction ou le grade académique de master en interprétation (pour les langues concernées).

Ont accès au master en communication multilingue (2 ans/120 crédits) toutes finalités, pour une combinaison de langues suivies en bachelier ou pour une combinaison incluant une langue suivie en bachelier et le français langue étrangère, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- pour les langues concernées ou pour une combinaison incluant le français langue étrangère : le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en droit, de bachelier en sciences économiques, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences économiques et de gestion ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser les langues choisies. Le niveau requis correspond au niveau C1 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues. Les étudiants souhaitant s'inscrire au master en communication multilingue devront fournir un document attestant de leur niveau de maîtrise des langues concernées²⁹.

Pour les étudiants diplômés d'un établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne sont pas en mesure de fournir une telle attestation, un test de maîtrise linguistique est organisé par le département de Langues et Littératures modernes de l'Université de Liège pour les langues étrangères inscrites au programme du master (allemand, anglais, espagnol, néerlandais). La réussite de ce test conditionne l'accès au master en communication multilingue.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

²⁹ Les candidats qui optent pour une langue qui est leur langue maternelle sont dispensés de fournir cette attestation pour la langue concernée.

Master en arts du spectacle

Domaine : arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Les candidats hors UE doivent également répondre à des critères spécifiques pour accéder à un Master, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement : <https://www.enseignement.uliege.be/camahue>

Bénéficient d'un accès direct au master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits) toutes finalités, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- un grade académique de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en cinéma et arts de la scène (histoire, esthétique et production), sans complément de programme, les étudiants qui auront suivi la mineure en Esthétique, sémiologie et arts du spectacle³⁰ et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie.

Bénéficient d'un accès direct au master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en cinéma et arts de la scène (histoire, esthétique et production), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de bachelier universitaire dans le secteur³¹ des sciences humaines et sociales.

³⁰ Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

³¹ Secteur des sciences humaines et sociales : philosophie, théologie, langues et lettres, histoire, art et archéologie, information et communication, sciences politiques et sociales, sciences juridiques, criminologie, sciences économiques et de gestion, traduction et interprétation, sciences psychologiques et de l'éducation, art et sciences de l'art.

Bénéficient d'un accès direct au master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée en cinéma et arts de la scène (histoire, esthétique et production), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

le grade académique de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en management du tourisme et des loisirs (C), de bachelier-Assistant(e) en psychologie (C), de bachelier-Assistant(e) social(e) (C), de bachelier-Bibliothécaire-Documentaliste (C), de bachelier-Conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier-Éducateur(trice) spécialisé(e) en activités socio-sportives (C), de bachelier en communication (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en écriture multimédia (C), de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier en logopédie (C), de bachelier-Éducateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier-Instituteur(trice) préscolaire (C), de bachelier-Instituteur(trice) primaire (C), de bachelier-AESI Arts plastiques (C), de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C), de bachelier-AESI Français et morale (C), de bachelier-AESI Français et religion (C), de bachelier-AESI Langues germaniques (C), de bachelier-AESI Sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales (C), de bachelier-AESI en musique (C), de bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : Arts numériques ou Bande dessinée ou Création d'intérieurs ou orientation création d'intérieurs ou Dessin et technologie de l'architecture ou Graphisme ou Illustration ou Images plurielles imprimées ou Peinture, ou Photographie ou Publicité ou Sculpture ou Stylisme d'objets ou esthétique industrielle ou Stylisme de mode (C), de bachelier en droit (C), de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : Arts du cirque ou Image ou Montage et scripte ou Multimédia ou Son (C), de bachelier en graphisme (C), de bachelier en arts du cirque (C), de bachelier en arts du tissu (C), de bachelier en arts graphiques (C), de bachelier en arts numériques (C), de bachelier en bande dessinée (C), de bachelier en création d'intérieurs (C), de bachelier en dessin et technologie en architecture (C), de bachelier en musique : Formation musicale ou Musique improvisée et tradition orale ou Formation de musicien intervenant (C), de bachelier en illustration (C), de bachelier en gravure et impression (C), images animées ou cinégraphie (C), de bachelier en images plurielles imprimées (C), de bachelier en montage et scripte (C), de bachelier en multimédia (C), de bachelier en musiques improvisées de tradition orale (C), de bachelier en peinture (C), de bachelier en photographie (C), de bachelier en publicité (C), de bachelier en réalisation cinéma et radio-télévision (C), de bachelier en scénographie (C), de bachelier en sculpture (C), de bachelier en son (C), de bachelier en stylisme d'objets ou esthétique industrielle (C), de bachelier en stylisme de mode (C), de bachelier en stylisme-modélisme (C), de bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la cinématographie (C) ou orientation techniques de la photographie (C), de bachelier en techniques graphiques, orientation techniques de l'édition (C), ou orientation techniques infographiques (C), de bachelier de spécialisation en accessoires de mode (C), de bachelier de spécialisation en art thérapie (C) ou de bachelier styliste-modéliste (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en cinéma et arts de la scène (histoire, esthétique et production), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en arts plastiques, visuels et de l'espace (L), de master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L), de master en communication appliquée spécialisée – Publicité et communication commerciale (L), de master en communication appliquée spécialisée - Animation socioculturelle et éducation permanente (L), de master en communication appliquée spécialisée – Relations publiques (L), de master en communication appliquée spécialisée – Education aux médias (L), de master en presse et informations spécialisées (L), de master en traduction (L), de master en interprétation (L), de master en musique (L) ou de master en théâtre et arts de la parole (L) ;

- le grade académique de master (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits) en philosophie, de master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale ou orientation français langue étrangère, de master en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de master en linguistique, de master en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de master en langues et lettres anciennes et modernes, de master en histoire, de master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, orientation musicologie ou orientation archéométrie, de master en communication multilingue.

Ont accès au master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en cinéma et arts de la scène (histoire, esthétique et production), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de la communication (L), de bachelier en communication appliquée (L), de bachelier en musique (L), de bachelier en arts plastiques visuels et de l'espace (L), bachelier en presse et information (L), de bachelier en théâtre et arts de la parole (L) ou de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Pour accéder au master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie (Master international) avec un aménagement de programme éventuel, les étudiants intéressés doivent prendre contact avec M. Frédéric Monvoisin via l'adresse Frederic.Monvoisin@uliege.be.

Lescandidats devront avoir transmis un dossier de candidature se composant 1- d'une lettre de candidature, 2- un CV et 3- les résultats de leurs études antérieures dans le supérieur pour le 26 juin au plus tard.

Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale). Les étudiants doivent, en outre, faire la preuve de compétences linguistiques suffisantes pour effectuer des travaux dans la langue des pays où ils souhaitent se rendre. Pour l'inscription, les candidats étrangers devront, en Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion ainsi que la décision d'admission (pour les diplômes non repris dans les accès sans complément et les diplômes étrangers).

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Master en sciences informatiques (domaine sciences)

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences informatiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle (C) ou orientation technologie de l'informatique (C) ou orientation sécurité des systèmes (C) ou orientation réseaux et télécommunications (C) ou de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (finalités automatisation, électricité, électromécanique, électronique, informatique ou mécanique), de master en sciences industrielles (L) (finalités électronique ou finalité informatique) ou la spécialisation en informatique médicale.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en ingénieur de gestion (toutes finalités).

Bénéficient d'un accès direct³² au master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec un programme de 70 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en ingénieur de gestion, finalité Digital Business.

³² Les étudiants qui portent ce grade académique ont accès, sur dossier (contact : Mme Christine PUIT – Christine.Puit@uliege.be), au programme aménagé *Digital Business* (70 crédits/1 an) du master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits).

Ont accès au master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master ingénieur civil des mines et géologue

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil des mines et géologue (2 ans/120 crédits, toutes finalités), éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil des mines et géologue (2 ans/120 crédits, toutes finalités³³), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier de transition en sciences de l'ingénieur industriel (L).
- le grade académique de bachelier en sciences géologiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- le grade académique de master en sciences géographiques, orientation générale
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au master ingénieur civil des mines et géologue (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise et la langue française. Le niveau requis correspond au niveau **B2 dans au moins une des deux langues et B1 dans l'autre**, niveau défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

³³ Excepté la finalité spécialisée en « geometallurgy (EMERALD) » (Erasmus mundus), qui fait l'objet d'une procédure de sélection spécifique.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master ingénieur civil des constructions

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil des constructions (2 ans/120 crédits, toutes finalités), éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil ;
- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte délivré par l'Université de Liège.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil des constructions (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil des constructions (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au master ingénieur civil des constructions (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise et la langue française. Le niveau requis correspond au niveau **B2 dans au moins une des deux langues et B1 dans l'autre**, niveau défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

La Finalité spécialisée en "urban and environmental engineering" est accessible uniquement sur dossier (contact : Président du jury de cycle). Seuls seront sélectionnés les étudiants ayant acquis un nombre suffisant de crédits dans le domaine "Constructions".

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00)

Master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux (2 ans/120 crédits, toutes finalités), éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil ;

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux (2 ans /120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).
- le grade académique de bachelier en sciences chimiques

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux (2 ans /120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise et la langue française. Le niveau requis correspond au niveau **B2 dans au moins une des deux langues et B1 dans l'autre**, niveau défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master ingénieur civil en informatique

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en informatique (2 ans/120 crédits, toutes finalités), éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en informatique (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en informatique (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Bénéficient d'un accès direct³⁴ au master ingénieur civil en informatique (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec un programme de 70 à 85 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en ingénieur de gestion, finalité spécialisée en *Digital Business*.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en informatique (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en ingénieur de gestion.

³⁴ Les étudiants qui portent ce grade académique ont accès, sur dossier (contact : Mme Christine PUIT – Christine.Puit@uliege.be), au programme aménagé *Digital Business* de 70 à 85 crédits du master en sciences informatiques (2 ans/ 120 crédits).

Ont accès au master en ingénieur civil informatique (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master ingénieur civil en aérospatiale

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en aérospatiale (2 ans/120 crédits, toutes finalités), éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en aérospatiale (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en aérospatiale (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences physiques ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au master ingénieur civil en aérospatiale (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master ingénieur civil électricien

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil électricien (2 ans/120 crédits, toutes finalités), éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil électricien (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil électricien (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au master ingénieur civil électricien (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master ingénieur civil physicien

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil physicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités), éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil physicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil physicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences physiques ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au master ingénieur civil physicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master ingénieur civil mécanicien

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil mécanicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités), éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil mécanicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil mécanicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au master ingénieur civil mécanicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise et la langue française. Le niveau requis correspond au niveau **B2 dans au moins une des deux langues et B1 dans l'autre**, niveau défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master ingénieur civil biomédical

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil biomédical (2 ans/120 crédits, toutes finalités), éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil biomédical, (2 ans/120 crédits), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil biomédical, (2 ans/120 crédits), avec complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au master ingénieur civil biomédical, (2 ans/120 crédits) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master ingénieur civil en science des données

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle³⁵.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en ingénieur de gestion.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec un programme réduit (minimum 60 crédits - maximum 75 crédits), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en ingénieur civil en informatique.

Ont accès au master ingénieur civil en science des données (toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats doivent pouvoir démontrer un niveau de connaissance de l'anglais équivalent au niveau **B2** du Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

³⁵ Le jury peut valoriser les savoirs et compétences acquis par le biais d'une expérience professionnelle de cinq années au moins dans le domaine de l'informatique ou de la science des données en accordant une réduction de programme pouvant aller jusqu'à 60 crédits

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master ingénieur civil en génie de l'énergie

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur en génie de l'énergie (2 ans/120 crédits, toutes finalités), éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur en génie de l'énergie (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur en génie de l'énergie (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au master ingénieur civil en génie de l'énergie (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master ingénieur civil architecte

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil architecte (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil architecte (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (avec au moins 40 crédits dans les domaines de la construction et de l'architecture³⁶) délivré par l'Université de Liège.

Ont accès au master ingénieur civil architecte (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en architecture (L) ³⁷ ;
- le grade académique de bachelier universitaire en architecture ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise ou la langue française. Le niveau requis correspond au niveau **B2 dans au moins une des deux langues et B1 dans l'autre**, niveau défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

³⁶ Pour finaliser l'inscription, l'étudiant devra joindre l'accord de la faculté à son dossier en ligne.

³⁷ Une condition complémentaire exigée est la réussite de l'intégralité du programme de bachelier en architecture.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en science des données

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle³⁸.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences informatiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil ;
- le grade académique de master en sciences informatiques, 1 an/60 crédits, de master ingénieur civil³⁹, de master en sciences mathématiques, à finalité spécialisée en informatique ou en statistique ou de master en ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en « Supply Chain Management and Business Analytics », option « Digital Business ».

Bénéficient d'un accès direct au master en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en ingénieur de gestion ou de bachelier en sciences physiques ;
- le grade académique, de master en sciences mathématiques, de master en sciences économiques, de master en sciences de gestion, de master ingénieur de gestion ou de master en sciences physiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en informatique et systèmes, orientation réseaux et télécommunications ou orientation technologie de l'informatique ou orientation informatique industrielle ou orientation sécurité des systèmes (C) ou de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec un programme réduit (minimum 60 crédits - maximum

³⁸ Le jury peut valoriser les savoirs et compétences acquis par le biais d'une expérience professionnelle de cinq années au moins dans le domaine de l'informatique ou de la science des données en accordant une réduction de programme pouvant aller jusqu'à 60 crédits.

³⁹ Pour les étudiants qui ne seraient pas porteurs du grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

75 crédits), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences informatiques, à finalité ;
- le grade académique de master en ingénieur civil en informatique.

Ont accès au master en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats doivent pouvoir démontrer un niveau de connaissance de l'anglais équivalent au niveau **B2** du Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

FACULTÉ DES SCIENCES

Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) finalités chimie et biochimie, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) finalités chimie et biochimie, de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences physiques, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en sciences dentaires ou de bachelier en sciences pharmaceutiques ;
- le grade académique de bachelier AESI en sciences (Biologie, chimie, physique) (C), de bachelier en agronomie, orientation agro-industrie et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animalière (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C), de bachelier technologue de laboratoire médical (C), de bachelier en sciences agronomiques (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (2 ans/120 crédits), avec un programme aménagé de 60 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master (2 ans/120 crédits) en bioinformatique et modélisation Ont accès au master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :
- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en bioinformatique et modélisation

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en bioinformatique et modélisation (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur.
- le grade académique de master en sciences chimiques (2 ans/120 crédits), de master en médecine (3 ans/180 crédits), de master en sciences pharmaceutiques (2 ans/120 crédits), de master en sciences dentaires (2 ans/120 crédits), de master en médecine vétérinaire (3 ans/180 crédits), de master en kinésithérapie et réadaptation (2 ans/120 crédits), de master en sciences de la motricité (2 ans/120 crédits) ou de master en océanographie (2 ans/120 crédits) ;
- le grade académique de master en sciences industrielles, finalités chimie et biochimie (L), de master en sciences de l'ingénieur industriel, finalités chimie et biochimie (L), de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en bioinformatique et modélisation (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences physiques, de bachelier en médecine, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en sciences dentaires, de bachelier en sciences pharmaceutiques, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en kinésithérapie et réadaptation ou de bachelier en sciences de la motricité,
- le grade académique de bachelier AESI en sciences (biologie, chimie, physique) (C) bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animalière (C), de bachelier en biotechnique à finalité bioinformatique et imagerie (C), de bachelier technologue de laboratoire médical (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en informatique et systèmes, orientation automatique ou orientation informatique industrielle ou orientation gestion technique des bâtiments – domotique ou orientation réseaux et télécommunications ou orientation sécurité des systèmes ou orientation technologie de l'informatique ou orientation robotique (C), de bachelier en sciences agronomiques (L) ou de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en bioinformatique et modélisation (2 ans/120 crédits), avec un programme aménagé de maximum 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (2 ans/ 120 crédits), de master en biologie des organismes et écologie (2 ans/ 120 crédits), de master en sciences biomédicales (2 ans / 120 crédits) ou de master bioingénieur (2 ans/120 crédits - toutes orientations) ;

Ont accès au master en bioinformatique et modélisation (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en biologie des organismes et écologie

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en biologie des organismes et écologie (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur.

Bénéficient d'un accès direct au master en biologie des organismes et écologie (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences dentaires, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en sciences pharmaceutiques ou de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale ;
- le grade académique de bachelier AESI en sciences (biologie, chimie, physique) (C)¹, de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animalière (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée, ou orientation environnement (C), de bachelier :Technologue de laboratoire médical (C) ou de bachelier en sciences agronomiques (L), bachelier en sciences agronomiques (L).
- Le grade académique de master en sciences industrielles (L), finalité chimie et biochimie, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) finalités chimie et biochimie, de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Ont accès au master en biologie des organismes et écologie (2 ans/120 crédits, toutes finalités), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en océanographie

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en océanographie (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences physiques, de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en sciences dentaires, de bachelier en sciences pharmaceutiques, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ou orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au master en océanographie (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences informatiques, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en sciences économiques, orientation générale, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier ingénieur de gestion, de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) finalités chimie, biochimie et géomètre, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) toutes finalités, de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en océanographie (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animalière (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C), de bachelier en sciences agronomiques (L) ou de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en océanographie (2 ans/120 crédits), avec un programme aménagé de 120 crédits maximum (admission possible au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- un grade académique de master (2 ans/120 crédits, toutes finalités, toutes filières).

Ont accès au master en océanographie (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences chimiques

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences chimiques (2 ans /120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences chimiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences chimiques (2 ans /120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 15 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences pharmaceutiques. ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) finalités chimie et biochimie, ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) finalités chimie, biochimie,

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences chimiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences physiques, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences dentaires, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil option chimie et sciences des matériaux ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- le grade académique de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C) ;
- le grade académique de bachelier en sciences agronomiques (L) ou de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences chimiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec un programme de 60 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences chimiques ;
- le grade académique de master en sciences chimiques (1 an/60 crédits).

Ont accès au master en sciences chimiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;

- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences et gestion de l'environnement

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences mathématiques, , de bachelier en sciences physiques, de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en sciences économiques, orientation générale, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier ingénieur de gestion, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale ou orientation logopédie, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences biomédicales, , de bachelier en sciences de l'ingénieur orientation bioingénieur ou orientation ingénieur civil ou orientation ingénieur civil architecte;
- le grade académique de master ingénieur commercial (L), de master en sciences agronomiques (L), de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 14 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- - le grade académique de bachelier en droit, de bachelier en information et communication ou de bachelier en architecture.
- - le grade académique de master en sciences administratives (L), de master en ingénierie et action sociales (L), de master en gestion publique (L), de master en sciences commerciales (L), de master en gestion de l'entreprise (L), de master en sciences industrielles (L) finalités chimie, biochimie et textile, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) toutes finalités, de master en architecte paysagiste (L), de master en communication appliquée spécialisée relations publiques (L) ou de master en presse et information spécialisées (L).
- le grade académique de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animalière (C), de bachelier en commerce et développement (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C), de bachelier AESI en sciences économiques et sciences économiques appliquées (C), de bachelier AESI en sciences (biologie, chimie, physique) (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en communication (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en gestion de l'environnement urbain (C), de bachelier en immobilier (C), de bachelier en architecture des jardins et du paysage (C), de bachelier conseiller en gestion de crise (C), de bachelier AESI en sciences humaines (géographie, histoire et sciences sociales) (C), de bachelier de spécialisation en analyse et traitement des eaux (C), de bachelier AESI

en mathématiques (C), de bachelier en énergies alternatives et renouvelables (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier conseiller en développement durable (C), de bachelier en construction (C), de bachelier en tourisme – option tourisme durable (C), de bachelier en biologie médicale (C) ou de bachelier de spécialisation en gestion de la qualité dans les entreprises agricoles, horticoles et agro-alimentaires (C), bachelier en biopharmaceutique (C), Bachelier en prévention sécurité industrielle et environnement (C) ;

- le grade académique de bachelier en sciences agronomiques (L), de bachelier en sciences industrielles (L), de bachelier ingénieur commercial (L), de bachelier en gestion publique (L), de bachelier en gestion de l'entreprise (L) ou de bachelier en communication appliquée (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, avec un programme comprenant entre 60 et 120 crédits (admission possible au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master universitaire (1 an/60 crédits ou 2 an/120 crédits).

Ont accès au master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences géographiques, orientation global change

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en sciences physiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil ou orientation ingénieur civil architecte ;
- le grade académique de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation animalière (C) ou de bachelier en sciences agronomiques (L), le grade académique de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits), avec un programme aménagé de 75 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique de licencié en sciences géographiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits), avec un programme aménagé de 120 crédits maximum (admission possible au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique de master universitaire (2 ans/120 crédits, toutes finalités, toutes filières).

Ont accès au master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en droit, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en sciences économiques, orientation générale, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier ingénieur de gestion, de bachelier en médecine,

de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en sciences pharmaceutiques ;

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences géographiques, orientation géomatique

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation géomatique (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en sciences physiques, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil ou orientation ingénieur civil architecte ou de bachelier en sciences informatiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation géomatique (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 5 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en architecture ;
- le grade académique de bachelier en sciences industrielles- option construction(L) ;

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation géomatique, à finalité spécialisée Geodata expert (2 ans/120 crédits) avec un programme aménagé de 75 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en biologie des organismes et écologie (2 ans/120 crédits), de master en océanographie (2 ans/120 crédits), de master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans/120 crédits), de master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits) ou orientation générale (2 ans/120 crédits), de master en sciences géologiques (2 ans/120 crédits), de master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits), de master en sciences physiques (2 ans/120 crédits), de master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits), de master bioingénieur (2 ans/120 crédits), de master ingénieur civil (2 ans/120 crédits), de master ingénieur civil architecte (2 ans/120 crédits) ou de master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits) ;
- le grade académique de master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre (L). de master en sciences agronomiques (L)⁴⁰ ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L)⁴⁰

⁴⁰ Remarque : Les étudiants qui portent le grade académique de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L) bénéficient d'un accès direct au master en sciences

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation géomatique à finalité spécialisée en géomètre-expert (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- Les étudiants qui portent le grade académique de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Ont accès au master en sciences géographiques, orientation géomatique (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

géographiques, orientation géomatique, à finalité spécialisée en géomètre-expert (2 ans/120 crédits), sans complément de programme.

Master en sciences géologiques

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géologiques (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences géologiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géologiques (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géographiques, orientation générale ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (option génie géologique).

Ont accès au master en sciences géologiques (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences mathématiques

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences mathématiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences physiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec un programme aménagé de 60 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences mathématiques ;
- le grade académique de master en sciences mathématiques (1 an/60 crédits).

Ont accès au master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences physiques

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences physiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences physiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences physiques (2 ans/120 crédits, finalités approfondie), moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (option physique).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences physiques (2 ans/120 crédits, finalité spécialisée en radiophysique médicale), moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences chimiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (option physique).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences physiques (2 ans /120 crédits, finalités approfondie), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en sciences chimiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (toutes options sauf option physique).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences physiques (2 ans/120 crédits, finalité spécialisée en radiophysique médicale), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (toutes options sauf option physique) ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L), finalités électronique et finalité génie physique et nucléaire, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) finalités automatisation, électricité, électromécanique, électronique, informatique, mécanique, emballage et conditionnement, industrie, textile et génie physique et nucléaire.

Ont accès au master en sciences physiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences spatiales

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences physiques, de bachelier en sciences de l'ingénieur orientation ingénieur civil ou de bachelier en sciences de l'ingénieur de l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géographiques orientation générale, de bachelier en sciences géologiques, ou de bachelier en sciences mathématiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur orientation bioingénieur ;
- le grade académique de master en sciences de l'ingénieur industriel toutes finalités (L) ou de master en sciences industrielles toutes finalités (L).

Remarque - L'admission de ces diplômés se fait avec un programme aménagé.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie, avec un programme aménagé de 60 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences physiques (2 ans/120 crédits) ;
- le grade académique de master ingénieur civil (2 ans/120 crédits – toutes filières)
- le grade académique d'ingénieur (2 ans/120 crédits) délivré par l'École Royale Militaire. (2 ans/120 crédits – toutes filières).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie, avec un programme aménagé de 75 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences chimiques (2 ans/120 crédits) ;
- le grade académique de master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits).

Ont accès au master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00)

Master en urbanisme et développement territorial

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Le jury du master considéré s'est prononcé sur les accès décrits ci-après.

Bénéficient d'un accès direct au master en urbanisme et développement territorial (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier architecte paysagiste, de bachelier en architecture, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte.

Bénéficient d'un accès direct au master en urbanisme et développement territorial (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en anthropologie, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en information et communication, de bachelier en droit, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art orientation générale, de bachelier en philosophie ou de bachelier en médecine vétérinaire.

Bénéficient d'un accès direct au master en urbanisme et développement territorial (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 15 à 30 crédits, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en immobilier (C), de bachelier en architecture des jardins et du paysage (C) ou de bachelier en gestion de l'environnement urbain (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en urbanisme et développement territorial (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 31 à 45 crédits, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier conseiller en développement durable (C), de bachelier en agronomie orientations environnement, forêt et nature et systèmes alimentaires durables et locaux (C), de bachelier en écologie sociale (C) ou de bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : design urbain et espace urbain (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en urbanisme et développement territorial (2 ans /120 crédits), avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2 e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master (2 ans / 120 crédits) en sciences géographiques toutes orientations, en architecture, en architecte paysagiste, en ingénieur civil architecte, en ingénieur civil des constructions, en bioingénieur en sciences agronomiques, en bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement ou en bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels.

Bénéficient d'un accès direct au master en urbanisme et développement territorial (2 ans /120 crédits), avec un programme comprenant entre 60 et 120 crédits (admission possible au 2 e bloc du master), les étudiants qui portent :

- un grade académique de master (2 ans / 120 crédits) en sciences biologiques⁴¹, en sciences politiques orientations générale et relations internationales, en sociologie, en anthropologie, en sciences économiques orientation générale, en sciences de gestion, en ingénieur de gestion en administration publique, en transition et innovations sociales, en communication, en droit, en histoire, en histoire de l'art et archéologie orientation générale ou en philosophie.
- un grade académique de master (2 ans / 120 crédits) en ingénierie et actions sociales (L), **master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie orientation environnement (L)**..

Ont accès au master en urbanisme et développement territorial (2 ans/120 crédits, toutes finalités), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00)

⁴¹ Master en bioinformatique et modélisation (120 crédits), master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (120 crédits), master en biologie des organismes et écologie (120 crédits)

Master smart rurality

Domaine : sciences agronomiques et ingénierie biologique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Établissements partenaires

- Université de Liège
- Université de Namur

Établissement référent : Université de Namur

- ▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées auprès de l'établissement référent.

FACULTÉ D'ARCHITECTURE

Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Domaine : art de bâtir et urbanisme

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en architecture à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en architecture délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bénéficient d'un accès direct au master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 50 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en architecte paysagiste ;
- le grade académique de bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : design industriel (L) ou architecture d'intérieur (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme (2 ans /120 crédits), moyennant un complément de programme de 20 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte ;

Ont accès au master en architecture à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme (2 ans /120 crédits,) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Master en médecine vétérinaire

Domaine : sciences vétérinaires

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Attention :

Les études de médecine vétérinaire sont soumises à des conditions d'accès particulières dont les candidats doivent être informés avant de prendre inscription.

Pour consulter les règles qui s'appliquent au cursus de médecine vétérinaire : www.fmv.uliege.be

Bénéficient d'un accès direct au master en médecine vétérinaire (3 ans/180 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier universitaire en médecine vétérinaire obtenu dans une des institutions de la CFB.

Ont accès au master en médecine vétérinaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- le grade académique correspondant en Communauté flamande ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à celui mentionné ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à celui mentionné ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

FACULTÉ DE DROIT, SCIENCE POLITIQUE ET CRIMINOLOGIE

Master en droit

Domaine : sciences juridiques

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en droit à finalité spécialisée, (sous réserve de la mineure gestion dont l'accès est limité sur sélection⁴²) sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique universitaire de bachelier en droit délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bénéficient d'un accès direct au master en droit à finalité spécialisée (sous réserve de la mineure gestion dont l'accès est limité sur sélection⁴², avec un programme aménagé comprenant entre 50 et 60 crédits, et moyennant l'autorisation de la faculté⁴³, les étudiants qui portent :

- le grade académique universitaire de bachelier en sciences politiques, option droit, dont le cursus comprend au moins 60 crédits d'enseignement en droit, portant notamment sur les matières du droit constitutionnel belge, droit administratif belge et droit institutionnel européen, délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bénéficient d'un accès direct au master en droit à finalité spécialisée en droit et gestion, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits, les étudiants qui portent :

- le grade académique universitaire de master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en droit délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bénéficient d'un accès direct au master en droit à finalité spécialisée, (sous réserve de la mineure gestion dont l'accès est limité sur sélection⁴⁴), avec aménagement de programme éventuel (complément de 1 à 15 crédits au maximum), les étudiants qui portent :

- le grade académique universitaire de bachelier en droit délivré en Communauté flamande.

⁴² Pour plus d'informations sur les modalités de sélection pour la mineure gestion, prendre contact à l'adresse droit.gestion@uliege.be

⁴³ Pour toute information sur les modalités de sélection, prendre contact avec : droit.gestion@uliege.be

⁴⁴ Pour plus d'informations sur les modalités de sélection pour la mineure gestion, prendre contact à l'adresse droit.gestion@uliege.be

Bénéficient d'un accès direct au master en droit à finalité spécialisée, (sous réserve de la mineure gestion dont l'accès est limité sur sélection⁴⁵), moyennant un complément de programme de 50 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en droit (C) délivré par une Haute École en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Ont accès au master en droit à finalité spécialisée, (sous réserve de la mineure gestion dont l'accès est limité sur sélection⁴⁵), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00)

⁴⁵ Pour plus d'informations sur les modalités de sélection pour la mineure gestion, prendre contact à l'adresse droit.gestion@uliege.be

Master en sciences politiques, orientation générale

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences politiques, orientation générale en 2 ans/120 crédits à finalité spécialisée : administration publique, politiques européennes, politiques européennes – relations euro-méditerranéennes⁴⁶, relations internationales, science, technologie et société (STS)⁴⁷ sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sciences humaines et sociales (option science politique), de bachelier en droit (option science politique) de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de master en sciences politiques avec une autre finalité ou orientation, de master en administration publique, de master en politiques européennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences politiques, en 1 an/60 crédits sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sciences humaines et sociales (option science politique), de bachelier en droit (option science politique) de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de master en sciences politiques avec une autre finalité ou orientation, de master en sociologie, de master en sociologie et anthropologie, de master en droit, de master en administration publique, le grade académique de master en politique européenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

⁴⁶ Pour la finalité spécialisée politiques européennes – relations euro-méditerranéennes, les étudiants doivent s'adresser à Monsieur Q. MICHEL (qmichel@uliege.be) afin de solliciter l'autorisation du comité de gestion. Pour l'inscription les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion.

⁴⁷ Pour la finalité STS (science, technologie et société), les étudiants doivent s'adresser à Monsieur P. DELVENNE (pdelvenne@uliege.be) afin de solliciter l'autorisation d'inscription du comité de gestion. Pour l'inscription les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences politiques, orientation générale en 1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits à finalité spécialisée : administration publique, politiques européennes, politiques européennes – relations euro-méditerranéennes⁴⁸, relations internationales, sciences, technologie et société (STS)⁴⁹, moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences humaines et sociales (autres options que science politique), de bachelier en droit (autres options que science politique), de bachelier en sociologie et anthropologie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de master en information et communication, master en communication, master en journalisme, master en communication multilingue, de master en histoire, de master en philosophie, de master en sociologie, de master en sociologie et anthropologie, de master en droit, de master en traduction, de master en interprétation de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de master en sciences administratives (L), de master en gestion publique (L), de master en communication appliquée-Animation socioculturelle et éducation permanente (L), de master en communication appliquée spécialisée-Animation socioculturelle et éducation permanente (L), de master en communication appliquée-Publicité et communication commerciale (L), de master en communication appliquée spécialisée-Publicité et communication commerciale (L), de master en communication appliquée-Relations publiques, de master en communication appliquée spécialisée-Relations publiques (L), de master en presse et information (L), de master en presse et information spécialisées (L), de master en interprétation (L) ou de master en traduction (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences politiques, orientation générale en 1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits à finalité spécialisée : administration publique, politiques européennes, politiques européennes – relations euro-méditerranéennes⁴⁸, relations internationales, science, technologie et société (STS)⁴⁹ moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en information et communication, de bachelier en histoire, le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en traduction et interprétation de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de bachelier-Assistant(e) social(e) (C), de bachelier Conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C), de bachelier en droit (C), de bachelier en communication (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en commerce et développement (C), de bachelier en conseiller en développement durable (C), de bachelier en gestion publique (L), de bachelier en communication appliquée (L), de bachelier en traduction et interprétation (L) ;

⁴⁸ Pour la finalité spécialisée politiques européennes – relations euro-méditerranéennes, les étudiants doivent s'adresser à Monsieur Q. MICHEL (qmichel@uliege.be) afin de solliciter l'autorisation du comité de gestion. Pour l'inscription les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion.

⁴⁹ Pour la finalité STS (science, technologie et société), les étudiants doivent s'adresser à Monsieur P. DELVENNE (pdelvenne@uliege.be) afin de solliciter l'autorisation d'inscription du comité de gestion. Pour l'inscription les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion.

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Ont accès au master au master en sciences politiques, orientation générale en 1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits à finalité spécialisée : administration publique, politiques européennes, relations internationales, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique dans domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.
- le grade académique d'Executive master en communication et politique européennes (S), de master in European journalism (S).

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en criminologie (domaine criminologie)

Domaine : criminologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en criminologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités⁵⁰, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de bachelier de l'enseignement universitaire en droit, option criminologie, de bachelier en sciences politiques, orientation générale, option criminologie, bachelier en sciences humaines et sociales, option criminologie, bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale, option criminologie.

Bénéficient d'un accès direct au master en criminologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités, avec un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de bachelier de l'enseignement universitaire en droit, sans l'option criminologie, bachelier en sciences politiques, orientation générale, sans l'option criminologie, bachelier en sciences humaines et sociales, sans l'option criminologie, bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale, sans l'option criminologie.
- un grade académique de bachelier de l'enseignement universitaire (tous domaines) de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁵¹ ;
- un grade académique de master de l'enseignement supérieur non-universitaire (toutes orientations) de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au master en criminologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités, avec un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier Assistant(e) social(e) (C), de bachelier en droit (C), de bachelier-Assistant(e) en Psychologie (C), de bachelier en Sciences administratives et gestion publique (C) de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

⁵⁰ Excepté pour la finalité approfondie qui est soumise à sélection.

⁵¹ Sont dispensés, en tout ou en partie, de ce complément de formation les étudiants ayant bénéficié, lors de leur bachelier, d'une mineure en criminologie, à savoir : les étudiants porteurs d'un grade académique de bachelier universitaire en droit (option criminologie), de bachelier en Science politique (option criminologie), de bachelier en Sciences humaines et sociales (option criminologie) ou de bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale (option criminologie) de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bénéficient d'un accès direct au master en criminologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités, avec un complément de programme de 31 crédits à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en Soins infirmiers (C)⁵², de bachelier en Soins infirmiers, spécialisation en santé mentale et psychiatrie (C)⁵³, de bachelier en Soins infirmiers, spécialisation en santé communautaire (C)⁵⁴, de bachelier : infirmier responsable de soins généraux (C)⁵⁵, de bachelier en soins infirmiers pour titulaires du brevet d'infirmier hospitalier (C)⁵⁶ de bachelier-Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier en Communication (C), de bachelier-Conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier en Ecologie sociale (C), de bachelier en Gestion des ressources humaines (C) de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Ont accès au master en criminologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique,
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

⁵² Programme complémentaire de 45 à 60 ECTS.

⁵³ Programme complémentaire de 30 à 45 ECTS.

⁵⁴ Programme complémentaire de 30 à 45 ECTS.

⁵⁵ Programme complémentaire de 45 à 60 ECTS.

⁵⁶ Programme complémentaire de 45 à 60 ECTS.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

Master en sociologie⁵⁷

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**⁵⁸, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- les grades académiques universitaires : de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en sciences humaines et sociales ou de bachelier en information et communication (option sociologie) ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**⁵⁸, moyennant un complément de programme de 1 à 31 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier : Assistant social (C), de bachelier : Conseiller social (C) ou de bachelier en écologie sociale (C).
- le grade académique de bachelier universitaire en sciences politiques.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**⁵⁸, moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C), de bachelier en gestion de crise (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, avec un programme aménagé comprenant entre 70 et 90 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences politiques (module gouvernance et société), de licencié en information et communication, de licencié en sciences de l'éducation, de licencié en criminologie, de licencié en sciences psychologiques (option psychologie sociale et psychologie du travail et des organisations) ou de licencié en philosophie ;

⁵⁷ Ce master comporte deux finalités : approfondie et spécialisée en *Migration and ethnic Studies*.

⁵⁸ La finalité spécialisée en *Migration and ethnic Studies* est un master « full English » (informations détaillées sur le programme). Les étudiants qui souhaitent s'y inscrire doivent prouver leur niveau d'anglais (B2) (informations : https://www.islv.uliege.be/cms/c_10389623/fr/islv-egipt-english-grammar-in-house-proficiency-test).

- les grades académiques (120 crédits) : de master en sciences politiques (toutes finalités), de master en journalisme, de master en sciences psychologiques (à finalité spécialisée en psychologie sociale, du travail et des organisations) de master en sciences de l'éducation, de master en criminologie, de master en droit, de master en communication, ou de master en philosophie (à finalité approfondie).
- Un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande ou pas l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sociologie ;
- le grade académique (120 crédits) : de master en anthropologie, de master en sciences de la population et du développement, de master en gestion des ressources humaines ou de master en sciences du travail (à finalité approfondie).

Ont accès au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**⁵⁹, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

⁵⁹ La finalité spécialisée en *Migration and ethnic Studies* est un master « full English » (informations détaillées sur le programme). Les étudiants qui souhaitent s'y inscrire doivent prouver leur niveau d'anglais (B2) (informations : https://www.islv.uliege.be/cms/c_10389623/fr/islv-egipt-english-grammar-in-house-proficiency-test).

Accès à la finalité spécialisée en Migration and ethnic Studies (programme spécifique « full English »), simple diplomation et EuMIGS – (double diplomation)

Le master en sociologie à finalité spécialisée en *Migration and ethnic Studies* est un programme « full English » (informations détaillées sur le programme). (Voir conditions d'accès du master en sociologie)

En plus des conditions d'accès au Master en sociologie, les étudiants qui souhaitent s'inscrire dans le programme de cette finalité doivent fournir la preuve qu'ils maîtrisent l'anglais. Le niveau requis correspond au niveau B2 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Plus d'informations : https://www.islv.uliege.be/cms/c_10389623/fr/islv-egipt-english-grammar-in-house-proficiency-test

Les étudiants qui choisissent la finalité spécialisée pourront

- soit suivre l'ensemble du Master à l'Université de Liège (simple diplomation) ;
- soit effectuer leur 1^{re} année à l'Université de Liège et la 2^e dans l'une des institutions partenaires du réseau EuMIGS (European Master in Migration Studies : <https://www.eumigs.eu/>). Cette formation, qui mène à une double diplomation, est soumise à une procédure de sélection à présenter lors de la 1^{re} année de master.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en anthropologie

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en anthropologie (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- les grades académiques universitaires : de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en sciences humaines et sociales ou de bachelier en information et communication (option anthropologie) ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au **master en anthropologie (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences politiques (module gouvernance et société), de licencié en information et communication (à l'exception des étudiants ayant suivi l'orientation anthropologie de la communication et anthropologie culturelle), de licencié en sciences de l'éducation, de licencié en criminologie, de licencié en sciences psychologiques (option psychologie sociale et psychologie du travail et des organisations) ou de licencié en philosophie ;
- les grades académiques (120 crédits) : de master en sciences politiques, de master en communication (à finalité), de master en journalisme (à finalité) accompagné d'un bachelier en information et communication (option autre qu'anthropologie), de master en philosophie (à finalité approfondie), de master en sciences de l'éducation, de master en sciences psychologiques (à finalité spécialisée en psychologie sociale, du travail et des organisations), ou de master en criminologie.

Bénéficient d'un accès direct au **master en anthropologie (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, moyennant un complément de programme de 31 à 45 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier : Assistant social (C), de bachelier : Conseiller social (C), de bachelier en écologie sociale (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en anthropologie (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en coopération internationale (C) ou de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier : Educateur spécialisé en activités socio-sportives (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en anthropologie (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sociologie ou de licencié en information et communication (orientation anthropologie de la communication et anthropologie culturelle) ;
- le grade académique (120 crédits) : de master en sociologie, de master en sciences de la population et développement, de master en gestion des ressources humaines ou de master en sciences du travail (à finalité approfondie).

Ont accès au **master en anthropologie (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sociologie et anthropologie

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sociologie et anthropologie (1 an/60 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- les grades académiques universitaires : de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences humaines et sociales ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au master en sociologie et anthropologie (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 45 à 60 crédits maximum les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier : Assistant social (C), de bachelier : Conseiller social (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en communication (C), de bachelier en gestion de crise (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en sociologie et anthropologie (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 31 à 45 crédits maximum les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier universitaire en sciences politiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sociologie et anthropologie (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum les étudiants qui portent :

- le grade académique de licencié en sciences de gestion, d'ingénieur de gestion, de licencié en sciences économiques, de licencié en sciences psychologiques (orientation psychologie sociale et psychologie du travail et des organisations), de licencié en sciences de l'éducation, de licencié en droit, de licencié en sciences politiques, de licencié en criminologie, de licencié en philosophie, de licencié en information et communication, de licencié en histoire, de licencié en histoire de l'art et archéologie ou de licencié en sciences de la santé publique;
- les grades académiques (120 crédits) : de master en ingénieur de gestion, de master en sciences économiques, de master en sciences de gestion, de master en sciences psychologiques (à finalité spécialisée en psychologie sociale, du travail et des organisations), de master en sciences de l'éducation, de master en droit, de master en sciences politiques (toutes finalités), de master en criminologie, de master en philosophie, de master en linguistique, de master en histoire, de master en histoire de l'art et archéologie (toutes orientations), de master en communication, de master en journalisme accompagné du bachelier en information et communication (option autre

que sociologie ou anthropologie), de master en sciences et technologies de l'information et de la communication ou de master en sciences de la santé publique.

Bénéficie d'un accès direct au **master en sociologie et anthropologie (1 an/60 crédits)**, moyennant un éventuel complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- les grades académiques universitaires : de bachelier en information et communication (option sociologie ou anthropologie) ;

Ont accès au **master en sociologie et anthropologie (1 an/60 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en gestion des ressources humaines

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (120 crédits)

Bénéficient d'un accès direct au master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- les grades académiques universitaires : de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en ingénieur de gestion ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 15 à 20 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier universitaire en droit ou de bachelier en sciences politiques ;
- les grades académiques (120 crédits) : de master en anthropologie, de master en sciences de la population et du développement, de master en criminologie de master en sciences politiques, master en administration publique, de master en communication à finalité, , de master en science et gestion de l'environnement à finalité ou de master en sciences de la santé publique ;
- le grade académique de master en sociologie et anthropologie (60 crédits) ;
- les grades académiques universitaires : de bachelier en sciences économiques, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale (option psychologie sociale, du travail et des organisations) ;
- Bachelier en Gestion des ressources humaines (C)
- les grades académiques de licencié correspondants.

Bénéficient d'un accès direct au master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 25 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en marketing (C), de bachelier en droit (C) ;

- les grades académiques universitaires : de bachelier en philosophie ou de bachelier en information et communication ;
- Master en Sciences de l'éducation – 120 crédits,
- Master en Sciences et gestion de l'environnement – 120 crédits.

Bénéficient d'un accès direct au **master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 50 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en communication (C), de bachelier en commerce extérieur (C), de bachelier en comptabilité (C), de bachelier en E-business (C), de bachelier en Gestion des transports et logistique d'entreprise (C), de bachelier : Assistant(e) de direction (C), de bachelier en management du tourisme et des loisirs(C), de bachelier : Assistant de direction médical (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C) ou de bachelier en comptabilité (C) ;
- le grade académique de bachelier : Assistant social (C), de bachelier : Conseiller social (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier : Assistant en psychologie (C), de bachelier en gestion de crise (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (2 ans/120 crédits)**, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- les grades académiques (120 crédits) : de master en sociologie, de master en sciences de gestion, de master en ingénieur de gestion, de master en sciences économiques ou de master en sciences psychologiques (finalité spécialisée en psychologie sociale, du travail et des organisations), de master en droit, de master en ingénieur civil, de master en bioingénieur ;
- les grades académiques de licencié correspondants.

Ont accès au **master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences du travail 1 an / 60 crédits

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Plus d'informations sur l'épreuve à partir de l'adresse : www.fass.uliege.be/sciencesdutravail

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences du travail (1 an/60 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- les grades académiques universitaires : de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences humaines et sociales ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande ;
- tout bachelier de l'enseignement supérieur ayant réussi l'épreuve facultative de valorisation de crédits⁶⁰.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences du travail (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme éventuel de 1 à 15 crédits maximum⁶¹, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique universitaire de deuxième cycle (licence ou master) ;
- un grade académique de deuxième cycle de l'enseignement supérieur hors université ;
- les grades académiques universitaires : de bachelier en sciences économiques, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en ingénieur de gestion, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale (module psychologie sociale, du travail et des organisations) ou de bachelier universitaire en droit, de bachelier en sciences politiques.

⁶⁰ L'épreuve de valorisation de crédits dans le cadre d'une inscription à l'un des Masters en Sciences du Travail est une épreuve facultative accessible aux porteurs d'un titre de bachelier de l'enseignement supérieur hors université (de plein exercice ou assimilé) ou à toute autre personne qui bénéficie d'un accès direct à l'un des masters avec un complément de programme. Sa réussite permet d'être dispensé de ces crédits supplémentaires (les cours composant le complément de programme étant organisés en journée).

Plus d'informations : www.fass.uliege.be/sciencesdutravail.

⁶¹ Les porteurs d'un grade académique de 2^e cycle peuvent néanmoins, comme tout bachelier de l'enseignement supérieur, être dispensés de ce complément de programme grâce à la réussite de l'épreuve de valorisation de crédits (voir note de bas de page ci-dessus).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences du travail (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 1 à 30 crédits maximum :

- tout bachelier de l'enseignement supérieur n'ayant pas présenté ou ayant échoué à l'épreuve facultative de valorisation de crédits qui aurait permis d'accéder au programme standard de l'épreuve sans complément.

Ont accès au master en sciences du travail (1 an/60 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle (procédure d'admission « VAE », plus d'informations : <https://www.enseignement.uliege.be/vae>).⁶²

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

⁶² Les personnes admises par VAE avec un complément de programme peuvent également présenter l'épreuve de valorisation de crédits dans le cadre d'une inscription à l'un des masters en sciences du travail afin d'être dispensé de leurs crédits supplémentaires (voir note de bas de page 60).

Master en sciences du travail à finalité approfondie (120 crédits)

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Plus d'informations sur l'épreuve à partir de l'adresse : www.fass.uliege.be/sciencesdutravail

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- les grades académiques universitaires : de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences humaines et sociales ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande ;
- tout bachelier de l'enseignement supérieur ayant réussi l'épreuve facultative de valorisation de crédits⁶³.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme éventuel de 1 à 15 crédits maximum⁶⁴, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique universitaire de deuxième cycle (licence ou master) ;
- un grade académique de deuxième cycle de l'enseignement supérieur hors université ;
- les grades académiques universitaires : de bachelier en sciences économiques, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en ingénieur de gestion, de bachelier en sciences politiques, de bachelier universitaire en droit, de bachelier en information et communication, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale (module psychologie sociale, du travail et des organisations).

⁶³ L'épreuve de valorisation de crédits dans le cadre d'une inscription à l'un des Masters en Sciences du Travail est une épreuve facultative accessible aux porteurs d'un titre de bachelier de l'enseignement supérieur hors université (de plein exercice ou assimilé) ou à toute autre personne qui bénéficie d'un accès direct à l'un des masters avec un complément de programme. Sa réussite permet d'être dispensé de ces crédits supplémentaires (les cours composant le complément de programme étant organisés en journée).

Plus d'informations : www.fass.uliege.be/sciencesdutravail

⁶⁴ Les porteurs d'un grade académique de 2^e cycle peuvent néanmoins, comme tout bachelier de l'enseignement supérieur, être dispensé de ce complément de programme grâce à la réussite de l'épreuve de valorisation de crédits (voir note de bas ci-dessus).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en gestion des ressources humaines (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 45 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en droit (C), de bachelier en commerce extérieur (C), de bachelier en international business (C), de bachelier : assistant en psychologie (C) ;
- le grade académique de bachelier : Assistant Social (C), de bachelier en Communication (C) ou de bachelier : Instituteur primaire (C) ou de bachelier : Instituteur préscolaire (C) ;
- tout autre bachelier de l'enseignement supérieur que ceux précités n'ayant pas présenté ou ayant échoué à l'épreuve facultative de valorisation de crédits qui aurait permis d'accéder au programme standard de l'épreuve sans complément.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sociologie, de licencié en sciences de gestion, d'ingénieur de gestion, de licencié en sciences économiques ou de licencié en sciences psychologiques (orientation psychologie sociale et psychologie du travail et des organisations) ;
- les grades académiques (120 crédits) : de master en sociologie, de master en sciences de gestion, de master en ingénieur de gestion, de master en sciences économiques (120 crédits) ou de master en sciences psychologiques (finalité spécialisée en psychologie sociale, du travail et des organisations) ;
- Le grade académique de master en sciences du travail (1 an/60 crédits).

Ont accès au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle (procédure d'admission « VAE », plus d'informations : <https://www.enseignement.uliege.be/vae>)⁶⁵. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

⁶⁵ Les personnes admises par VAE avec un complément de programme peuvent également présenter l'épreuve de valorisation de crédits dans le cadre d'une inscription à l'un des masters en sciences du travail afin d'être dispensé de leurs crédits supplémentaires (voir note de bas de page 63).

Master en sciences de la population et du développement

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la population et du développement, (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée « Coopération Nord-Sud »), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- tout grade académique de bachelier universitaire secteur des sciences humaines et sociales.⁶⁶ délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Communauté flamande ;
- un grade académique de master universitaire délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Communauté flamande ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la population et du développement, (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée « Coopération Nord-Sud »), moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- tout grade académique de master de l'enseignement supérieur hors université de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- tout grade académique de bachelier universitaire hors secteur sciences humaines et sociales délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de bachelier en coopération internationale (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la population et du développement, (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée « Coopération Nord-Sud »), moyennant un complément de programme de 45 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier : Assistant social (C), de bachelier : Conseiller social (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en assurances et gestion du risque (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C), de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticole ou orientation technologie animale (C), ou orientation systèmes alimentaires, durables et locaux, de bachelier en international business (C), de bachelier de management du tourisme et des loisirs (C), de bachelier en communication (C), de bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier de

⁶⁶ Le secteur des sciences humaines et sociales reprend les domaines suivants : Philosophie, Théologie, Langues, lettres et traductologie, histoire, histoire de l'art et archéologie, information et communication, sciences politiques et sociales, sciences juridiques, criminologie, sciences économiques et de gestion, sciences psychologiques et de l'éducation.

spécialisation en santé communautaire, de bachelier : Conseiller en développement durable (C) ou de bachelier en commerce et développement (C), bachelier en management de la logistique (C) de bachelier en gestion de crise (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la population et du développement (2 ans /120 crédits, à finalité spécialisée « Coopération Nord-Sud »), avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- les grades académiques universitaires (120 crédits) : de master en sociologie, de master en anthropologie, de master en sociologie et anthropologie, de master en gestion des ressources humaines, de master en sciences du travail (à finalité approfondie), de master en sciences politiques, de master en sciences et gestion de l'environnement, de master en sciences géographiques, orientation générale (toutes finalités), de master en sciences géographiques, orientation *global change* (finalité approfondie), de master en ingénieur de gestion (à finalité spécialisée), de master en sciences de gestion (à finalité approfondie ou à finalité spécialisée), de master en sciences économiques (à finalité approfondie ou à finalité spécialisée), de master en sciences de la santé publique (toutes finalités) ;
- un grade académique de master universitaire similaire à ceux visés ci-dessus délivré en Communauté flamande ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la population et du développement (2 ans /120 crédits) à finalité spécialisée « Coopération Nord-Sud », avec un programme aménagé comprenant entre 75 et 90 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique universitaire de master en communication (120 crédits), de master en journalisme (120 crédits), de master en histoire (120 crédits), de master en sciences géographiques, orientation géomatique (120 crédits, à finalité), de master bioingénieur (les 4 grades - 120 crédits)

Ont accès au master en sciences de la population et du développement (2 ans/120 crédits, toutes finalités), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un grade académique de bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type long (L) ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Faculté des Sciences sociales

Master en ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Établissements Partenaires

- Haute École de la Province de Liège
- Université de Liège

Établissement référent : Haute École de la Province de Liège

- ▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées auprès de l'établissement référent.

FACULTÉ DE GEMBOUX AGRO-BIO TECH

Masters bioingénieur (4 grades)

Domaine : sciences agronomiques et ingénierie biologique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct aux masters bioingénieur en sciences agronomiques, sciences et technologies de l'environnement, chimie et bioindustrie, gestion des forêts et espaces naturels (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct aux masters bioingénieur en sciences agronomiques, sciences et technologies de l'environnement, chimie et bioindustrie, gestion des forêts et espaces naturels (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée), moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences agronomiques (L), de master en sciences industrielles – finalités chimie ou biochimie (L), de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L), de master en sciences de l'ingénieur industriel – finalités chimie ou biochimie (L), ou de master architecte paysagiste (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au master bioingénieur en sciences agronomiques, sciences et technologies de l'environnement, chimie et bioindustrie, gestion des forêts et espaces naturels^{Erreur ! Signet non défini.} (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier universitaire en sciences biologiques, en sciences physiques ou en sciences chimiques ;
- le grade académique de bachelier : AESI en Sciences : biologie, chimie, physique (C), de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animale (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C), le grade

académique de bachelier en sciences agronomiques (L) ou de bachelier en sciences industrielles (L) ;

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Ont accès aux masters bioingénieur en sciences agronomiques, sciences et technologies de l'environnement, chimie et bioindustrie, gestion des forêts et espaces naturels (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master (60 ou 120 crédits) en sciences biologiques, de master en biochimie moléculaire et cellulaire, de master en biologie des organismes et écologie, de master en sciences physiques ou de master en sciences chimiques ;
- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en management de l'innovation et de la conception des aliments (MICA)

Domaine : sciences agronomiques et ingénierie biologique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en management de l'innovation et de la conception des aliments (2 ans/120 crédits, à finalité), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de bachelier universitaire dans les domaines des sciences agronomiques et de l'ingénierie biologique, des sciences de l'ingénieur, des sciences biomédicales et pharmaceutiques délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire.

Bénéficient d'un accès direct master en management de l'innovation et de la conception des aliments (2 ans/120 crédits, à finalité), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier- : AESI, orientation Sciences : biologie, chimie, physique (C), de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animalière (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C) ou de bachelier en diététique (C) ;
- le grade académique de bachelier en sciences agronomiques (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en management de l'innovation et de la conception des aliments (2 ans/120 crédits, à finalité), moyennant un aménagement de programme de 60 à 75 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master universitaire en médecine vétérinaire, de master bioingénieur, de master en sciences agronomiques et industries du vivant,
- le grade académique de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Ont accès au master en management de l'innovation et de la conception des aliments (2 ans/120 crédits, à finalité), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ou dans un domaine proche, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en agroécologie

Domaine : sciences agronomiques et ingénierie biologique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Établissements partenaires

- AgroParisTech
- Université de Liège
- Université Libre de Bruxelles
- Université Paris-Saclay

Établissement référent : Université de Liège

Bénéficient d'un accès direct au master en agroécologie⁶⁷ (2 ans/120 crédits, à finalité), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique universitaire de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil, de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences géographiques.

Bénéficient d'un accès direct master en agroécologie (2 ans/120 crédits, à finalité), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier : AESI, orientation sciences : biologie, chimie, physique (C), de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animale (C) ou de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C).

Bénéficient d'un accès direct master en agroécologie (2 ans/120 crédits, à finalité), moyennant un aménagement de programme de 60 crédits (programme d'un an), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master bioingénieur en sciences agronomiques.

⁶⁷ Les étudiants qui souhaitent participer au programme de double diplôme avec Paris Saclay et AgroParisTech doivent déposer un dossier de candidature auprès de l'Apparitorat de la faculté de Gembloux Agro-Bio Tech après la validation des 60 premiers crédits du master en agroécologie.

Ont accès au master en agroécologie (2 ans/120 crédits, à finalité), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master architecte paysagiste

Domaine : sciences agronomiques et ingénierie biologique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

En application du décret du 28 novembre 2008, l'Université de Liège bénéficie d'une habilitation conditionnelle pour organiser le bachelier et le master en architecture du paysage, en codiplômation avec la Haute École Charlemagne (catégorie agronomique) et l'Université Libre de Bruxelles.

Établissements partenaires

- Haute école Charlemagne
- Université de Liège
- Université Libre de Bruxelles

Établissement référent : Université de Liège

Bénéficient d'un accès direct au master en architecte paysagiste (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier architecte paysagiste (L) ;
- le grade académique de bachelier en architecture du paysage ;
- le grade académique de bachelier architecte paysagiste ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au master en architecte paysagiste (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée), moyennant un complément de programme de 1 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en architecture ;
- le grade académique de master en ingénieur civil architecte ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au master en architecte paysagiste (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en architecture des jardins et du paysage (C) de bachelier en architecture.

Ont accès au master en architecte paysagiste en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte ;
- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE, LOGOPÉDIE ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Master en sciences psychologiques

Domaine : sciences psychologiques et de l'éducation

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences psychologiques, à finalité (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences psychologiques, à finalité (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum⁶⁸, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie ;
- le grade académique de bachelier-Assistant(e) en psychologie (C).

Ont accès au master en sciences psychologiques en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue française. Le niveau requis correspond au niveau C1 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

⁶⁸ Programme à confirmer par le Président du Jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en logopédie

Domaine : sciences psychologiques et de l'éducation

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en logopédie, à finalité (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation (module logopédie) ou de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie.

Bénéficient d'un accès direct au master en logopédie, à finalité (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 45 à 60 crédits maximum⁶⁹, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale ;
- le grade académique de bachelier en logopédie (C) ou de bachelier en audiologie (C).

Ont accès au master en logopédie en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue française. Le niveau requis correspond au niveau C1 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

⁶⁹ Programme à confirmer par le Président du Jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en sciences de l'éducation

Domaine : sciences psychologiques et de l'éducation

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de l'éducation, à finalité (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale ou de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie ou de bachelier en sciences humaines et sociales (option sciences de l'éducation) ;
- le grade académique de master en logopédie ou de master en psychologie ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de l'éducation, à finalité (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 31 à 60 crédits maximum.⁷⁰, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier : Assistant en psychologie (C), de bachelier : Assistant sociale (C), de bachelier-Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier : Instituteur préscolaire (C), de bachelier : Instituteur primaire (C), de bachelier-AESI (toutes sections) (C), de bachelier en logopédie (C).

Ont accès au master en sciences de l'éducation, à finalité (2 ans/120 crédits) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue française. Le niveau requis correspond au niveau C1 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

⁷⁰ Programme à confirmer par le Président du Jury – le programme sera déterminé en fonction de la formation antérieure suivie et de la finalité choisie.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(4)366 46 00).

Master en orthopédagogie clinique

Domaine : sciences psychologiques et de l'éducation

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Master conjoint :

- Université de Liège
- Université Libre de Bruxelles
- Université de Mons

Établissement référent : Université de Mons

La commission d'admission de l'établissement référent est en charge de statuer sur les admissions.